La Minerve

JOURNAL POLITIQUE, LITTERAIRE, AGRICOLE, COMMERCIAL ET D'ANNONCES

VOL. XLIII. EDITION QUOTIDIENNE, MONTREAL, SAMEDI MATIN, 14 JANVIER 1871. No. 107.

CORPORATION DE MONTREAL.

Bureau des Reviseurs

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné que le BUREAU DES REVISEURS nommé pour reviser les Listes des Votants pour la prochaine Election Annuelle d'un MAIRE et de CONSEILLERS, ainsi que pour les Elections Parlementaires dans cette Cité, S'ASSEMBLERA A l'HOTEL-DE-VILLE, TOUS LES JOURS, A DIX heures du MATIN, depuis et après VENDREDI, le VINGT JANVIER courant, et tous les jours suivants, jusqu'à ce que toutes les dites listes des votants soient réglées; et que la revision des listes se fera dans l'ordre suivant, savoir:

Le Bureau reviseera:

Les listes des QUARTIERS EST, CENTRE et OUEST, VENDREDI, le 20 Janvier courant.

La liste du QUARTIER STE. ANNE, SAMEDI, le 21 Janvier courant.

La liste du QUARTIER ST. ANTOINE, LUNDI, le 23 Janvier courant.

La liste du QUARTIER ST. LAURENT, MARDI, le 24 Janvier courant.

La liste du QUARTIER ST. LOUIS, MERCREDI, le 25 Janvier courant.

La liste du QUARTIER ST. JACQUES, JEUDI, le 26 Janvier courant.

La liste du QUARTIER STE. MARIE, VENDREDI, le 27 Janvier courant.

Et toutes personnes qui ont demandé à faire ajouter leurs noms à quelques unes des dites listes ou qui ont objecté aux noms maintenant sur aucune des dites listes, et demandé à les en faire rayer, ou qui y sont intéressées en aucune manière, sont par le présent notifiées de se présenter devant le dit Bureau aux jours ci-dessus mentionnés, auxquels les listes où elles sont concernées seront revisées.

(Par ordre.)

CHS. GLACKMEYER,
Greffier de la Cité.

Bureau du Greffier de la Cité, Hôtel-de-Ville, Montréal, 9 Janvier 1870. 103—dz

CORPORATION DE MONTREAL

Département de l'Aqueduc.

GASPILLAGE de L'EAU

Comme il y a lieu d'appréhender qu'en bien des cas ceux qui prennent l'eau la laissent couler inutilement et la gaspillent, en contravention au Réglement concernant l'Aqueduc, AVIS est par le présent donné que des mesures rigoureuses seront prises de suite pour poursuivre et punir toutes personnes trouvées coupables de telle contravention.

Par ordre,

LOUIS LESAGE,
Surintendant de l'Aqueduc.

Hôtel-de-Ville, Montréal, 10 Janvier 1871. 104—dz

CORPORATION DE MONTREAL.

Département des Chemins

PIERRE CONCASSÉE POUR MACADAM

Des SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussigné et endossées "Soumissions pour pierre concassée," seront reçues au Bureau du Greffier de la Cité, jusqu'à JEUDI, le 19 courant, A MIDI, pour la livraison de 750 TOISES DE PIERRE CONCASSEE de la carrière récemment acquise par la Corporation; aussi, dans le cas où le Comité des Chemins se résoudrait à employer la pierre de Banc Rouge, on recevra des soumissions aux mêmes temps et endroits, pour 750 TOISES DE PIERRE DE BANC ROUGE CONCASSÉE, le tout suivant le dévis que l'on peut voir au bureau du soussigné.

Le Comité des Chemins décidera la qualité de pierre dont il voudra se servir.

On ne s'oblige d'accepter ni la plus basse ni même aucune des soumissions.

Nulle soumission ne sera reçue qui n'aura pas été faite sur un blanc que l'on peut se procurer au bureau du soussigné.

Par ordre.

P. MACQUISTEN,
Inspecteur de la Cité.

Hôtel-de-Ville, Montréal, 12 Janvier 1871. 106 al

Compagnie de Transport de St. Lambert.

A une assemblée des actionnaires de la Compagnie ci-dessus nommée, tenue au Bureau de ROMEO H. STEPHENS, Ecr., (aujourd'hui) Mercredi, le 11 courant, les messieurs suivants ont été nommés pour composer une Chambre Provisoire, avec pouvoir de faire application pour un acte d'incorporation, et prendre autres mesures qui seront nécessaires pour l'obtenir et mettre en opération la dite compagnie.

On a pris une somme suffisante de stock pour placer le dit projet au dessus de tout doute de réussite et nous nous sentons satisfaits qu'un mode de transport sera employé sur la ligne le premier Mai.

MM. WM. McNAUGHTON, Montréal.
L. J. BELIVEAU, do
GOTTLIEB REINHARDT, do
P. BETOURNAY, St. Lambert.
W. BROWN, do
GEORGE HEUBACH,
Secrétaire et Trésorier.

11 janvier. 105

1871--- ÉTRENNES---1871

Librairie J. B. Rolland & Fils

GRANDE VARIETÉ

D'ARTICLES FRANÇAIS !

Propres à être donnés en

CADEAUX DE NOEL

ET POUR

ÉTRENNES DU JOUR DE L'AN

Albums Photographiques, Bénitiers en Porcelaines plastiques, unis, dorés, &c., Crucifix en plastique, ivoire, bronze, &c., Chapelets montés sur acier, argent, &c., avec boîtes et œufs en écoc, écailles, &c., Cadres avec gravures de différentes grandeurs, Médaillons plastiques, Statuettes en biscuits porcelaine et plastique, Vases en porcelaine décorés de 15 cents à $15 la paire.

On trouvera à notre Maison, le meilleur assortiment de tous les Beaux Ouvrages illustrés et les plus belles Reliures en Veau, Chagrin, Ivoire, Velours,

ETC., ETC., ETC.

Livres de Littérature,
Livres de Piété et de Dévotion,
Livres Illustrés pour Enfants,

A DES PRIX TRÈS RÉDUITS !

J. B. ROLLAND & FILS,
12 et 14, Rue St. Vincent, Montréal.

23 Décembre. 89—r

LIVRES

POUR

CADEAUX DU JOUR DE L'AN !

Le Nouveau Testament selon la vulgate, traduit en français, avec des notes, par l'abbé J. B. Glaire ouvrage approuvé par le Saint-Siége, après examen fait à Rome par la Sacrée Congrégation de l'Index. 1 volume in-4to, demi-reliure chagrin et toile, tranche dorée..... $16.00

Cet ouvrage est une œuvre d'art remarquable. La richesse des ornementations du texte en fait une œuvre unique en son genre. (*Le Correspondant*).

La bible populaire, histoire illustrée de l'ancien et le nouveau testament, par l'abbé Drioux. 1 vol in-4to, demi-reliure chagrin et toile, tranche dorée..... 5.00

Histoire de l'ancien et du nouveau testament, par Royaumont. 1 vol grand in-8o, demi-reliure chagrin et toile, tranche dorée, illustré d'environ 300 gravures..... 5.50

Vie des Saints, par le R. P. Giry. 1 vol grand in-8o de plus de 800 pages, avec gravures, demi-reliure chagrin et toile..... 6.50

Volumes grand in-8o, belle reliure, tranche dorée, à $3.00 le volume.

Histoire de Notre-Seigneur Jésus-Christ, d'après les Evangiles et la tradition, expliquée à l'aide des monuments, de la description des lieux, et de commentaires des écrivains ecclésiastiques, par l'abbé Bourassé, avec un très-beau portrait du Christ.....

Histoire de la Sainte Vierge, Mère de Dieu, d'après l'Evangile, les récits des SS. Pères et les monuments, par l'abbé Bourassé, avec un très-beau portrait de la Sainte Vierge.....

L'art et le monde Abrien, par Arthur Maugin, 200 sujets gravés sur bois.....

Le désert et le monde sauvage, par Arthur Maugin, 100 gravures sur bois.....

Les mystères de l'Océan, par le même, 161 gravures sur bois.....

Voyages et découvertes autrefois au XIX siècle, par le même, 24 belles gravures.....

Un hiver en Egypte, par E. Poitou, 32 belles gravures sur bois.....

L'ingénieux chevalier Don Quichotte de la Manche, 24 gravures sur bois, et 8 gravures sur acier et.....

Ouvrages illustrés à l'usage de la jeunesse. Format grand in-8o, par Louis Figuier. Prix, broché, $2.50, avec demi-reliure chagrin et toile, tranches dorées..... 3.50

La terre avant le déluge, 200 vignettes et 8 cartes géologiques coloriées.....

La terre et les mers, 182 vignettes et 20 cartes physiques.....

Histoires des plantes, 153 vignettes.....

La vie et les mœurs des animaux, 400 vignettes

Les grandes inventions anciennes et modernes dans les sciences, l'industrie et les arts, 221 vignettes.....

Le savant du foyer, notions scientifiques sur les objets usuels de la vie, 275 vignettes.....

Les insectes, 695 vignettes dessinées d'après nature, et 12 grandes compositions.....

Vies des Saints pour tous les jours de l'année, avec une pratique de piété pour chaque jour, des instructions sur les fêtes mobiles, et un supplément renfermant la vie des saints récemment canonisés et de quelques nouveaux Bienheureux. 1 beau vol grand in-8o, illustré de 384 gravures, demi-reliure chagrin et toile, tranche dorée..... 1.50

Génie du Christianisme, par Châteaubriand. 1 vol grand in-8o, doré sur tranche..... 1.50

Les Martyrs, par le même. 1 vol semblable au précédent..... 1.50

&c., &c., &c.

De plus, un bel assortiment de Livres de prières reliés en chagrin, en velours, en ivoire, avec riches ornements d'argent; chapelets montés en argent; croix et médailles d'argent; coëffe pour chapelets; albums à photographies, de toutes grandeurs; statues, statuettes, médaillons, pots à fleurs, &c., &c.

En vente à la même librairie de

C. O. BEAUCHEMIN & VALOIS,
Nos 237 & 239 Rue St. Paul.

Montréal, 23 Décembre 1870. 96

LE MEILLEUR POELE DE SALLE

EST

L'ORIENTAL

IL A ÉTÉ ÉPROUVÉ.

SOUVENEZ-VOUS QUE SI VOUS ACHETEZ

UN DES

POELES DE CLENDINNENG

VOUS POUVEZ

Faire Réparer les Plaques en tout temps.

W. Clendinneng.

eptembre—10 cl

Présents de Noël et du Jour de l'An

MM. BRODEUR & BEAUVAIS informent leurs amis et le public en général, qu'ils ont en mains un assortiment complet de Bottes et Souliers d'Hiver, et Souliers Blancs et Pantoufles pour Dames de toutes sortes. Aussi, une grande quantité de Congress Françaises pour Messieurs pour la modique somme de $3.00 la paire, et quelques Lots de Souliers pour Dames doublées en Peau de Mouton, et Souliers "Balmoral" pour Dames, doublées en Flanelle, pour la somme de $1.50 la paire.

Si vous désirez faire un présent utile et de circonstance pour Noël ou le Jour de l'An, rien de plus enviable qu'une bonne paire de Chaussures pour votre femme, fille ou enfant.

BRODEUR & BEAUVAIS

Successeurs de

J. & T. BELL,

273, — Rue Notre-Dame, — 273

10 Janvier. 103—r

JOUR DE NOEL !

VENTE PAR ENCAN

SANS RÉSERVE !

Le soussigné afin d'écouler aussitôt que possible ce

MAGNIFIQUE STOCK

DE

MM. DUFRESNE, GRAY & CIE.,

FAILLIS.

A commencé la VENTE PAR ENCAN au SECOND ÉTAGE et continuera jusqu'à ce qu'il ait disposé du Stock entier.

La Vente Ordinaire en Détail

Sera aussi continuée au Premier Étage.

Il n'est pas nécessaire de preciser tout ce qu'on offrira en vente,

LE STOCK EST TRÈS CONSIDÉRABLE

ET

Plusieurs Assortiments sont au complet.

Souvenez-vous du Numéro

454,—RUE NOTRE-DAME,—454

P. McLAUGHLIN,

14 Décembre. 81—r

AVIS AUX FAMILLES.

Fêtes de Noel et du Jour de l'An

CHOIX MAGNIFIQUE

D'EPICERIES, VINS ET LIQUEURS

CHEZ

Mathieu & Trudel

88—RUE NOTRE-DAME—88

MM. MATHIEU & TRUDEL attirent l'attention de leurs pratiques et du public sur la Grande Réduction pour le temps des Fêtes.

ONT TOUJOURS EN MAINS:

Pêches Jannes
Do Blanches en Boîtes
Poires, Oranges et Citrons
Tomates en Boîtes
Pruneaux Extra "Violette"
Figues
Raisins de Table
Do de Malaga
Do de Sultana
Petits Pois au Naturel de Bordeaux

ETC., ETC., ETC.

Avant que d'aller ailleurs, veuillez nous honorer d'une visite.

EUCLIDE MATHIEU, Ci-devant chez Trudel & Vincent. | VICTOR TRUDEL, Ci-devant chez Dufresne & McGarity.

MONTREAL.

7 Déc. 1870. 85—a k

1870-Noel et le Nouvel An-1871

MARCHANDISES POUR FETES !

C. & T. Grothé

Viennent d'ouvrir UN MAGASIN dans la bâtisse du CABINET DE LECTURE, où l'on trouvera un bon assortiment de

Montres en Or et en Argent,
Bijouteries, Argenteries,
Electro-Plaquées, &c.,

Des mieux choisies et des plus convenables comme

PRESENTS DE NOEL ET DU NOUVEL AN !

329,--RUE NOTRE-DAME,--329

C. & T. GROTHÉ.

21 Décembre. 90—m k

Fêtes de Noel et du Jour de l'An

Les familles qui désireraient confectionner d'excellents Gâteaux et Pâtisseries pour les prochaines Fêtes, devront acheter leur Farine au

DEPOT DE FARINE DE BRODIE

Coin des rues Craig et Bleury

La célèbre farine Hazall (Allemande) qui n'est pas égalée par aucune autre farine, soit au Canada ou dans les Etats-Unis, en quarts, ½ quarts, ¼ et 1-16 de quart.

17 déc.—m k 84

Achetez votre Farine pour les Fêtes de Noel et du Jour de l'An des Manufacturiers.

La plus belle Farine XXX pour Gateaux, Pâtisserie, &c.

La meilleure Farine de Famille, pour le Pain, Rouleaux, en quarts, ½ ¼ et 1-16 de quart.

La célèbre FARINE DE BRODIE qui lève d'elle-même, en paquets de 6 lbs.

Toute la farine vendue à cet établissement est garantie être la meilleure sur le marché et celle qu'on peut obtenir à plus bas prix.

R. & J. BRODIE,
Dépôt de Farine,
Coin des rues Craig et Bleury.

17 déc.—84 m k

L'HAS DEUS ADJUVET ARTES."

Institution Nationale des Beaux Arts appliqués à l'Industrie, ou Ecole Spéciale et Publique de Dessin Artistique et Linéaire.

Cette Institution, comme l'indique son titre, a pour but de répandre parmi la classe ouvrière, la connaissance approfondie de toutes les parties du Dessin qui lui sont nécessaires pour faire un travail intelligent, élégant, prompt et solide.

LEÇONS SPÉCIALES pour les personnes qui ont particulièrement en vue les agréments des Beaux Arts.

ENSEIGNEMENTS AD HOC pour les Instituteurs, et pour toute personne qui se destine à l'enseignement du dessin dans les écoles.

UN COURS PARTICULIER de dessin, préparatoire à l'étude de plusieurs branches de la *médecine*, est donné aux étudiants en cette faculté.

UN AUTRE COURS DE DESSIN est spécialement ouvert pour les élèves externes des diverses maisons d'éducation de la cité, pendant leurs *jours de congé*, savoir: CHAQUE JEUDI pour les uns, et CHAQUE SAMEDI pour les autres.

Les cours ont lieu le JOUR et le SOIR.

Enseignement Progressif de TOUTES LES BRANCHES DU DESSIN.

Méthode et Programme analogue à celui de l'*Ecole Impériale Spéciale de dessin, de sculpture, etc., etc., de Paris.*

Cette Institution, que son Fondateur désire voir un jour *Gratis pour tout le monde*, n'ayant encore reçu aucun secours pour cela, a, pour le présent, ses Termes payables par mois et d'avance.

$3.00 pour les Leçons d'agrément.

$2.00 pour les Leçons du Dessin appliqué à l'Industrie.

M. Chabert se réservant la faculté d'enseigner gratuitement dans des cas exceptionels.

$1.00 pour tout élève d'une quelconque des maisons d'éducation de la ville.

Les CLASSES s'ouvriront MARDI, prochain, le 17 courant, au No. 75, Rue St. Jacques, Bâtisse de MM. Pratt.

PROGRAMME et RÈGLEMENT à consulter à l'*Institution Nationale des Beaux Arts appliqués à l'Industrie*, chez tous les Libraires de la ville, et dans les principales maisons d'éducation.

J. CHABERT,
Principal.

Montréal, 5 Janvier 1871. 101—E c k

MONTREAL BUSINESS COLLEGE,

COIN DE LA

RUE NOTRE-DAME ET PLACE D'ARMES,

S'OUVRIRA

MARDI, LE TROIS JANVIER

LE COURS est spécialement adapté pour les jeunes gens et garçons qui ont l'intention de se mettre dans le Commerce, etc., et comprend la Tenue des Livres, l'Ecriture, l'Arithmétique, la Correspondance et aussi la Télégraphie, la Phonographie et l'Anglais.

Ecoles de Jour et de Soir.

Circulaires envoyées sur demande.

J. TASKER,
Principal

Montréal, 2 janv.—dxp

DOMINION du CANADA

OUVERTURE

D'UN

VASTE ET SPLENDIDE

Etablissement Lithographique !

A VAPEUR

89, GRANDE RUE ST. JACQUES

E. H. Chs. LIONAIS a l'honneur de prévenir le public de Montréal qu'il sera prêt à exécuter tous les Travaux concernant

LA LITHOGRAPHIE ET LA TYPOGRAPHIE

A DES

Prix extrêmement Modérés.

IMPRESSIONS TYPOGRAPHIQUES

DE TOUS GENRES.

Noires ou en Couleurs, avec des Caractères de Goût, et récemment importés d'Europe.

Lithographie Commerciale

Gravures, en tous genres sur Pierre, Libelles, Histoires, Illustrations, Impressions en différentes couleurs, Musique et Vignettes, Cartes, Plans, Lavis.

LITHOGRAPHIE ARTISTIQUE

Chromo - Lithographies, Cartes, Spécimens, (Show Cards.)

GRAVURES

Gravures sur Bois, Gravures sur Pierre, Gravures sur Cuivre et Acier.

Portraits, Vignettes et Blocs, Matrices pour Cartes d'Affaires.

M. LIONAIS ayant importé spécialement des presses d'une grande dimension et d'un modèle récemment patenté à Londres, est à même de donner entière satisfaction au public, quant à la promptitude, au fini et au bon marché de ses ouvrages.

3 novembre.

Dissolution de Société.

La Société qui existait entre les DRS. D'ORSONNENS et A. GAUTHIER a été dissoute le 1er Janvier 1871 de consentement mutuel.

THS. E. D'ODET D'ORSONENNS, M.D.,
DR. S. GAUTHIER.

DOCTEURS D'ORSONNENS & LACHAPELLE

Nos. 130 et 132, Rue St. Laurent.

5 Janvier 1871. 101—m k

BOIS DE CHAUFFAGE et CHARBON

1,500 CORDES

DE

BOIS DE CHAUFFAGE

Première Qualité

A VENDRE A BON MARCHÉ

COMPRENANT:

ÉRABLE, BOULEAU et ÉPINETTE ROUGE

AUSSI, une Grande Quantité de BOIS DE CHAUFFAGE recemment achetée du Gouvernement Impérial.

Tout ce Bois est vendu en telle quantité qu'il plaira aux acheteurs et est délivré dans n'importe quelle partie de la Cité.

Le CHARBON LEHIGH de première qualité délivré avec un certificat comme quoi il a été pesé dans les balances publiques.

On peut s'en procurer aux places suivantes:

389 RUE CRAIG, coin de la Rue Sanguinet.
297 RUE STE. MARIE, vis-à-vis l'église Moison.
113 RUE CRAIG, coin de la Rue St. Ignace.

JORDAN & BENARD.

10 Janvier, 1871. 104—tm

A PRETER,

DIVERSES SOMMES D'ARGENT, de £500 et au-dessus, sur bonnes propriétés de ville.

AUSSI,

PLUSIEURS PROPRIÉTÉS de Ville et de Campagne A VENDRE.

CONSTITUTS, petit et gros, achetés à escompte.

PAPINEAU, PAPINEAU ET DURAND,
Notaires Publics,
31, Petit Rue St. Jacques, (en haut).

2 Octobre.

AVIS.

Le soussigné prend la liberté d'annoncer au public qu'il SOIGNE et GUÉRIT le MAL DE MATRICE sans remède et sans causer la moindre douleur, et en garantit la guérison, quelqu'en soit la gravité.

ANTOINE ST. JEAN,
588 rue Ste. Marie, Montréal.

20 sept.

Perte ou Vol d'un Cheval, Voiture, Robes, &c., &c.

A Vaudreuil, Lundi, le 9 courant, vers 8 hrs du soir, à la station des chars, est disparu un cheval sous poil brun, nez blanc, âgé de près de 4 ans, atteint à un berlaud de couleur rouge avec un travail noir allant de côté, lequel contenait une robe de derrière de buffle noir, doublée en noir ou gris fer, et deux autres robes de buffle, dont une doublée en gris et l'autre en tapis de laine. Se trouvaient aussi dans la voiture, un manteau gris (whitney) garni en imitation de mouton, une couverte en laine bleue à bord noir, et une chappe en laine grise du pays avec barres noires. Le tout appartient à FRS. DE SALES BASTIEN, Ecuier, Notaire, de Vaudreuil.

Une récompense libérale sera donnée à quiconque lui en donnera connaissance, ou à la Station Centrale de la Police, à Montréal.

12 janvier. 105

Renseignements Demandés.

On demande des renseignements sur la Famille d'un Allemand du nom de HENRY REINHART, ci-devant de Montréal, Tailleur-de-Pierre. Il serait parti voilà quelques années pour aller travailler aux mines dans le territoire de l'Idaho, Montana Territory. Il aurait laissé à Montréal ou aux environs, sa femme une française et quatre à cinq enfants.

Il fut tué par l'un de ses associés à Idaho en Septembre 1867, laissant une propriété minière d'une valeur de $2,500 à $3,000. Le gouvernement de l'Etat s'est emparé de cette propriété minière et elle est reversible à l'Etat au bout de 5 ans c'est à dire en Septembre 1872, à moins que les héritiers ou ayants droits du dit H. Reinhart ne la réclament d'ici à cette époque.

Pour les renseignements, s'adresser immédiatement au Bureau de "La Minerve" avec toutes les instructions que l'on pourra donner sur le défunt et sa famille.

Montréal, 16 Déc., 1870. 85—um

ON DEMANDE

Trente Jeunes Gens et dix Filles

A l'INSTITUT du TÉLÉGRAPHE de la PUISSANCE, pour les qualifier OPÉRATEURS du Télégraphe sur les lignes du Chemin de Fer maintenant en voie de construction.

Pour les conditions, &c., s'adresser à

T. H. CHURCHILL,
Boîte 522, Montréal.

14 Décembre. 81—A C tm k

ON A BESOIN

Au OWL'S HEAD MOUNTAIN HOUSE, Lac Memphremagog, d'une BLANCHISSEUSE Française ou Anglaise; elle devra savoir parfaitement son métier et donner de bonnes recommandations. Gages, $8.00 par mois.

Pour plus amples informations, s'adresser à ce bureau.

16 juillet.—j 2

ON DEMANDE

Une SERVANTE munie de bonnes recommandations. De bonnes gages seront données.

S'adresser au No. 44, rue Cadieux.

3 juin. 222

ON A BESOIN

D'UN MAITRE OUVRIER et DIX BONS HOMMES pour travailler à la construction des Toitures. S'adresser au No. 783, Rue Craig.

22 Juin. 238

Commis-Pharmacien Demandé

UN JEUNE HOMME trouverait de l'emploi comme Commis dans une Pharmacie en s'adressant à ce Bureau.

23 Décembre. 87—j

Avis au Commerce

UN HOMME d'un âge mûr, actif et respectable connaissant bien la Tenue des Livres, placer adroit, parlant et correspondant en 4 langues désirerait trouver une place quelconque. Les meilleures références seront données concernant sa moralité, respectabilité et intégrité. Excellente occasion pour celui qui aurait besoin d'un homme sérieux et capable et qui se contenterait d'un salaire très modique. Adresse: Boîte 288, Bureau de Poste.

14 Septembre. 3—j

COMPTABILITÉ.

Une personne ayant 17 ans d'expérience dans la tenue des livres et la comptabilité en général, offre ses services aux marchands de cette ville qui auraient des livres à faire monter, ajuster ou prendre. Elle se chargera en même temps de faire subir à telles méthodes de comptabilité qui lui seront soumises, les changements les plus propres à donner un état clair et succinct des affaires d'un marchand.

S'adresser à E. L. L. Boîte 294, Bureau de Poste, Montréal.

10 juin. —

Propriétés sur la Rue Ste. Catherine à Vendre.

Cette excellente PROPRIÉTÉ No. 429, au coin des Rues Ste. Catherine et Ste. Christophe, comprenant 74 x 95 pieds. Cette propriété est considérée par les constructeurs d'expérience comme occupant le meilleur site dans cette localité pour y bâtir des Magasins et des bâtisses pour placements. Les conditions sont faciles, commuées et Titre du Shérif.

H. H. GEDDES,
Agent d'Immeubles et de Placement.
Vis-à-vis du Bureau de Poste.

11 janvier 1871—105 us

Maisons à Vendre.

DEUX MAISONS EN PIERRE DE TAILLE, à deux logements chacune, situées sur la rue St. Urbain et occupées par de très bons locataires.

Aussi, DEUX PETITES MAISONS situées sur la rue St. Louis.

Titres parfaits et conditions faciles.

H. H. GEDDES,
Agent d'Immeubles,
Voisin du Bureau du Poste.

12 janvier.—105 s k

Lot à Batir à Vendre sur la Rue St. Laurent.

Un magnifique LOT A BATIR de 60 x 122 pieds situé près du Jardin Guilbault, sera vendu à très bon marché si on s'adresse immédiatement.

Commué et titre du shérif.

Aussi, une somme de $700 à prêter.

H. H. GEDDES,
Agent d'Immeubles,
158, rue St. Jacques

10 janvier. 103—us k

A VENDRE

UNE MAISON de première classe, située sur la Rue des Allemands, No. 21. Cette propriété, par son fini et son site, offre un avantage tout particulier à ceux qui désirent une place agréable et centrale. Titre parfait.

Pour les conditions, s'adresser sur les lieux.

5 Janvier 1871. 101—j k

A VENDRE

1o. UNE PROPRIÉTÉ avec MAISON, située sur la Rue St. Dominique, Nos. 163 et 165.

2o. UN LOT VACANT, Rue du Cimetière, en face de la Rue du Palais.

3o. UN LOT VACANT, Rue St. Urbain, en face du Parc projeté. Titres parfaits.

—o—

A PRÊTER

$50,000 A PRÊTER sur Hypothèques, Actions ou Obligations. Pour les conditions, s'adresser à

FRS. BENOIT,
21, Rue des Allemands.

Ou à

A. BENOIT.
25, Rue St. Gabriel.

5 Janvier 1871. 101—j k

A VENDRE

UN MAGASIN et une RÉSIDENCE de CAMPAGNE; une place d'affaires enviable dans le village de ST. RÉMI, consistant en un magasin de première classe, avec une résidence y comprise, et une maison détachée, ci-devant occupée par H. MCGILL & CIE., Termes faciles et titres incontestables. Pour les conditions, s'adresser chez MM.

BUREAU & NORMANDEAU,
Notaires, etc.
63, Rue St. François-Xavier.

1 octobre—218

A LOUER

La propriété sur la rue Ste. Catherine comprenant une Tannerie, une Maison en Brique, connue comme le No. 339, convenable pour autres fins de manufactures. Possession le 1er de Mai prochain.

S'adresser à

WELCH & BULLOCK,
Avocats,
No. 60, Petite rue St. Jacques.

avril—176 s

A Louer

Possession au 1er Mai prochain l'HOTEL située au Pont de Beloeil, place d'affaire, &c., &c.

S'adresser au

DR. BROUSSEAU.

Beloeil, 3 Janvier, 1871. 97—B

A VENDRE

L'une des plus belles propriétés en Canada, contenant 800 acres de terre en un bloc, d'une largeur d'un demi mille et d'une profondeur d'un mille, le tout en culture. C'est l'une des meilleures terres à blé dans un ordre splendide et qui conviendrait pour une ferme modèle; elle est à 12 milles de Montréal, sur le chemin de péage de la Rivière des Prairies. Il y a de plus une Maison en Pierre, un Hangard, une Glacière, un Verger, un Jardin avec de magnifiques Arbres Fruitiers, deux Caves pour Plantes, trois Etables, une grande maison double pour le fermier. Dans le jardin croissent des fraises, des framboises et des pommes. 50 acres ont été labourés et le reste le sera en Mai. La récolte de Foin cette année a été de 16,000 bottes. Le terrain est à un demi-mille de l'embarcadère du vapeur le *Terrebonne*. Titres incontestables.

Pour plus amples informations s'adresser à

HENRY J. MEYER,
Notaire,
North British Chambers,
Rue de l'Hôpital, Montréal.

27 Janvier—116

A VENDRE

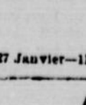

UNE BELLE PROPRIÉTÉ pour le Commerce située sur la Rue St. Joseph, 84 pieds de front sur 170 pieds de profondeur.

PLUSIEURS BONNES TERRES sur le Fleuve St. Laurent, Paroisse de la Longue Pointe, à trois milles de la ville. Ces terres offrent de grands avantages aux acquéreurs. Elles sont commuées.

TROIS MAGNIFIQUES LOTS de 6, 5 et 4 arpents, sur le Fleuve St. Laurent, Longue-Pointe, à un mille de la ville.

UNE BELLE TERRE, aux Rapides de Chambly, avec une MAISON en brique à deux étages de première classe, Grange, Etable, &c.

UNE SUPERBE TERRE à Nicolet avec Maison, Grange, Etables, &c., 110 arpents.

UNE AUTRE à St. Simon, 250 arpents, 9 milles de St. Hyacinthe.

TROIS AUTRES BELLES TERRES à St. Laurent, trois milles de la ville.

Pour plus amples informations, s'adresser à

HENRY J. MEYER, Notaire.
North British Chambers, rue de l'Hôpital, Montréal.

A Louer pour plusieurs années ou à Vendre.

LA DISTILLERIE sur la Rue JACQUES-CARTIER, connue comme la

DISTILLERIE GORRIE.

On peut se servir séparément des VOUTES pour le MALT, du FOUR et du compartiment à GRAIN ou on peut convertir le tout en manufacture ou on pourra utiliser des Voûtes très considérables.

Juillet DANIEL GORRIE.

Feuilleton de "La Minerve."

UNE DETTE DE SANG

CINQUIEME PARTIE.

LE CONTRAT DE MARIAGE

XI

LA SIGNATURE DU CONTRAT

Peyrolles causait bas avec M. de Gonzague, qui haussait les épaules. Peyrolles voyait dans ce qui se passait un sujet d'inquiétude. Gonzague se moquait de lui l'appelait trembleur.

—Vous allez voir! répondait cependant le bossu à la question de Navailles.

Il ajouta avec son petit ricanement sec: Ça va bien vous étonner; vous allez voir, vous allez voir; buvez en attendant.

On suivit son conseil. Les verres s'emplirent. Le bossu commença à remplir les blancs d'une main large et ferme.

—Au diable, l'épée! fit-il en essayant de de la placer dans une position moins gênante.

Nouvel éclat de rire. Le bossu s'embarrassait de plus en plus dans son harnais de guerre. La grande épée semblait pour lui un instrument de torture.

—Il écrira! firent les uns.

—Il n'écrira pas! répondèrent les autres.

Le bossu, au comble de l'impatience, arracha l'épée du fourreau et la posa toute nue sur la table à côté de lui. On rit encore. Cocarpasse serra le bras de Passepoil.

—Sandiéou! voici l'archet tout prêt! grommela-t-il.

—Gare aux violons! murmura frère Passepoil.

L'aiguille de la pendule allait toucher quatre heures.

—Signez, mademoiselle, dit le bossu, qui tendit la plume à Aurore.

Elle hésita; il la regarda.

—Signez votre vrai nom, murmura-t-il, puisque vous le savez!

Aurore se pencha sur le parchemin et signa. On vit dona Cruz, penchée au-dessus de son épaule, faire un vif mouvement de surprise.

—Est-ce fait? est-ce fait? demandèrent les curieux.

Le bossu, les contenant d'un geste, prit la plume à son tour et signa.

—C'est fait, dit-il. Venez voir: ça va vous étonner!

Chacun se précipita. Le bossu avait jeté la plume pour prendre négligemment l'épée.

—Attention! murmura Cocardasse junior.

—On y est! répondit résolument frère Passepoil.

Gonzague et Peyrolles arrivèrent les premiers.

Gonzague et Peyrolles, en voyant l'enjeu du contat, reculèrent de trois pas.

—Qu'y a-t-il?.... Le nom? le nom? crisient ceux qui étaient par derriere.

Le bossu avait promis d'étonner son monde. Il tint parole. On vit en ce moment ses jambes déformées se redresser tout à coup, son torse grandir, et l'épée s'affermir dans sa main.

—As pas pur! grommela Cocardasse; sa lou couquin faisait bien d'autres tours dans la cour des Fontaines, quand il était petit!

Le bossu en se redressant, avait rejeté ses cheveux en arrière. Sur ce corps droit, robuste, élégant, une noble et belle tête rayonnait.

—Venez le lire, ce nom! dit-il en promenant son regard étincelant sur la foule stupéfaite.

En même temps, le bout de son épée piqua sa signature. Tous les regards suivirent ce mouvement. Une grande clameur faite d'un seul nom emplit la salle.

—Lagardère! Lagardère!

—Lagardère, répéta celui ci, Lagardère, qui ne manque jamais aux rendez-vous qu'il donne.

Dans ce premier mouvement de stupeur, il aurait pu percer peut-être les rangs de ses ennemis en désordre. Mais il ne bougea pas. Il tenait d'une main Aurore tremblante serrée contre sa poitrine; de l'autre, il avait l'épée haute. Cocardasse et Passepoil, qui avaient dégainé tous deux, se tenaient debout derrière lui. Gonzague dégaina à son tour. Tous ses amis les imitèrent. En somme, ils étaient au moins dix contre un. Dona Cruz voulut se jeter entre les deux camps. Peyrolles la saisit à bras-le-corps et l'enleva.

—Il ne faut pas que cet homme sorte d'ici, messieurs! prononça le prince, la pâleur aux lèvres et les dents serrées.... En avant!

Navailles, Nocé, Choisy, Gironne et les autres gentilshommes chargèrent impétueusement. Lagardère n'avait pas même mis la table entre lui et ses ennemis. Sans lâcher la main d'Aurore, il la couvrit et se mit en garde. Cocardasse et Passepoil l'appuyaient à droite et à gauche.

—Va bien, ma caillou! fit le Gascon, nous sommes à jeun depuis plus de six mois!...Va bien!

—J'y suis!! cria Lagardère en poussant sa première botte.

Après quelques secondes, les gens de Gonzague reculèrent. Gironne et Albret gisaient sur le sol dans une mare de sang.

Lagardère et ses deux braves, sans blessures, immobiles comme trois statues, attendaient le second choc.

—Monsieur de Gonzague, dit Lagardère, vous avez voulu faire une parodie, le mariage est bon, il a votre propre signature....

En avant! en avant! criait le prince, qui écumait de fureur.

Cette fois, il s'avançait en tête de ses gens. Quatre heures de nuit sonnèrent à la pendule. Un grand bruit se fit au dehors, et des coups retentissants furent frappés à la porte extérieure, tandis qu'une voix criait:

—Au nom du roi!....

C'était un étrange aspect que celui de ce salon où l'orgie laissait partout ses traces. La table était encore couverte de mets et de flacons à demi vidés. Les verres renversés çà et là, mettaient de larges taches de vin parmi les sanglantes éclaboussures du combat. Au fond, du côté du cabinet où naguère était la corbeille du mariage, et qui maintenant servait d'asile à maître Griveau ainé plus mort que vif, le groupe composé de Lagardère, d'Aurore et des deux prévots d'armes se tenait immobile et muet. Au milieu du salon, Gonzague et ses gens, arrêtés dans leur élan par ce cri: "Au nom du roi!" regardaient avec épouvante la porte d'entrée.

Entre les deux cadavres dans une mare d'un sang rouge noir.

Les gens qui frappaient à cette heure de nuit à la porte de M. le prince de Gonza-

que s'attendaient bien sans doute à ce qu'on ne leur ouvrirait point tout de suite. C'étaient les gardes françaises et exempts du Châtelet que nous avons vues successivement dans la cour de l'hôtel de Lamoignon et au cimetière Saint-Magloire. Leurs mesures étaient prises d'avance. Après trois sommations faites coup sur coup, la porte, soulevée, fut jetée hors de ses gonds. Dans le salon, on put entendre le bruit de la marche des soldats. Gonzague eut froid jusque dans la moelle des os. Était-ce la justice qui venait pour lui ?

—Messieurs, dit-il en remettant l'épée au fourreau, on ne résiste pas aux gens du roi....

Mais il ajouta tout bas :

—Jusqu'à voir !....

Baudon de Boisguiller, capitaine aux gardes, parut sur le seuil et répéta :

—Messieurs, au nom du roi !

Puis, saluant froidement le prince de Gonzague, il s'effaça pour laisser entrer ses soldats. Les exempts pénétrèrent à leur tour dans le salon.

—Monseigneur, que signifie ceci ? demanda Gonzague.

Boisguiller regarda les deux cadavres gisant sur le parquet, puis le groupe composé de Lagardère et de ses deux braves, qui gardaient tous trois l'épée à la main,

—Tudieu ! murmura-t-il ; on disait bien que c'était un fier soldat ! Prince, ajouta-t-il en se tournant vers Gonzague, je suis cette nuit aux ordres de la princesse votre femme.

—Et c'est la princesse ma femme.... commença Gonzague furieux.

Il n'acheva pas. La veuve de Nevers paraissait à son tour sur le seuil. Elle avait ses vêtements de deuil. A la vue de ces femmes, de ces peintures caractéristiques qui couvraient les lambris, à la vue de ces débris mêlés de débauche et de bataille, la princesse rabattit son voile sur son visage.

—Je ne viens pas pour vous, monsieur, dit elle en s'adressant à son mari.

Puis, s'avançant vers Lagardère :

—Les vingt-quatre heures sont écoulées, monsieur de Lagardère, reprit-elle ; vos juges sont assemblés....rendez votre épée.

—Et cette femme est ma mère ! balbutia Aurore, qui se couvrit le visage de ses mains.

—Messieurs, poursuivit la princesse, qui se tourna vers les gardes, faites votre devoir!

Lagardère jeta son épée aux pieds de Baudon de Boisguiller. Gonzague et les siens, ne faisaient pas un mouvement, ne prononçaient pas une parole. Quand Baudon de Boisguiller montra la porte à Lagardère, celui-ci s'avança vers madame la princesse de Gonzague en tenant toujours Aurore par la main.

—Madame, dit-il, j'étais en train de donner ma vie pour défendre votre fille.

—Ma fille ! répéta la princesse, dont la voix trembla.

—Il ment ! dit Gonzague.

Lagardère ne releva point cette injure.

—J'avais demandé vingt-quatre heures pour vous rendre mademoiselle de Nevers, prononça-t-il avec lenteur, tandis que sa belle tête hautaine dominait courtisans et soldats ; la vingtquatrième heure a sonné... Voici mademoiselle de Nevers.

Les deux mains froides de la mère et de la fille se touchèrent. La princesse ouvrit ses bras. Aurore y tomba en pleurant. Une larme vint aux yeux de Lagardère.

—Protégez la, madame, dit-il en faisant effort pour vaincre son angoisse ; aimez-la : elle n'a plus que vous !

Aurore s'arracha des bras de sa mère pour courir à lui. Il la repoussa doucement.

—Adieu, Aurore, reprit-il, nos fiançailles n'auront pas de lendemain.... Gardez ce contrat qui vous fait ma femme devant les hommes, ainsi que vous l'étiez devant Dieu depuis hier. Madame la princesse vous pardonnera cette mésalliance contractée avec un mort.

Il baisa une dernière fois la main de la jeune fille, salua profondément la princesse, et gagna la porte en disant :

—Conduisez-moi devant mes juges !

(FIN DE LA CINQUIÈME PARTIE.)

Rapports et Reproductions

ASSEMBLEE SPECIALE DU CONSEIL DE VILLE

(RAPPORTÉ POUR « LA MINERVE. »)

Vendredi, 13 janvier 1871.

Le Conseil s'assemble à huit heures, sous la présidence de Son Honneur le Maire Wm. Workman, Ecr.

Etaient présents :—Les Echevins, Jos Simard, T Wilson, W Masterman, F David, Chs Alexander, A Bernard, B Devlin, W Rodden, B Bastien.

Conseillers—C Desmarteau, S Rivard, L Betournay, J W McGauvran, W F Kay, J A Plinguet, P Jordan F X. St Charles, Joel Leduc, W Henderson, Geo. W Stephens, T M Thompson, R H Stephens, Henry Lyman, J. McShane, R Taylor, Peter M. Christie.

CHEMIN DE FER DE LA RIVE NORD.

M. le Greffier donne lecture d'une communication du Bureau du Chemin de fer de la Rive Nord, demandant un octroi d'argent de la Corporation de Montréal, en rapport avec l'importance de cette grande entreprise. On ne précise aucun montant spécial, le tout est laissé à la libéralité du Conseil de Ville.

M. l'Echevin Bernard parle en faveur de l'aide qu'on doit accorder pour assurer la construction de ces grandes voies ferrées qui devront contribuer au développement du pays en général et à la prospérité de cette cité en particulier.

Il appartiendra au Conseil d'examiner cette grande question avec toute la minutie que demande son importance.

M l'Echevin David propose secondé par M. Bernard que cette question soit renvoyée au Comité des Finances avec instruction de rapporter aussi sur l'octroi à accorder au Chemin de fer de Colonisation du Nord.

La motion est adoptée.

M. l'Echevin David dit qu'il a déjà été accusé de s'opposer à la construction des chemins de fer, mais qu'il doit montrer qu'au contraire il aura été un des plus dévoués promoteurs de la confection de ces grandes voies de communication.

Il donne ses explications sur la position qu'il a prise tout d'abord sur la question de l'aide à accorder aux chemins de fer.

QUESTION DE PRIVILÈGES.

M. le Greffier donne lecture d'une communication des avocats de la corporation donnant leur opinion sur la question du contrat pour les madriers à M Bernard, en société avec M. Jordan, du Conseil-de-Ville. Dans cette communication, il est déclaré que ce serait là une violation des règlements passés à ce sujet et comportant qu'il ne pourra être accordé de contrats dans lesquels seraient intéressés directement ou indirectement les membres de la corporation.

RAPPORTS.

Du comité de l'eau recommandant l'octroi d'une somme égale a trois mois de salaire à la veuve de M. Casler, autrefois président des travaux du département de l'Aqueduc et aussi qu'il lui soit permis de demeurer dans la maison qu'elle occupe dans la rue St. Charles Borromée sans avoir à payer de loyer, jusqu'au premier de mai.

Renvoyé au comité des finances.

Du comité de l'eau rapportant qu'il a considéré la lettre de M. E. Gilbert, offrant d'augmenter les pouvoirs du nouvel engin à vapeur et qu'il en est venu à la conclusion qu'il n'est pas désirable d'adopter la proposition de ce monsieur.

Renvoyé à la prochaine assemblée.

Du comité du feu au sujet de la nomination d'un inspecteur pour les bouilloires. Renvoyé à a prochaine assemblée.

Du comité spécial du nouvel hôtel de ville, comportant qu'il a obtenu de MM. Hutchison et Perreault, architectes, les plans, devis, spécifications et estimés du nouvel hôtel de ville, exposant que le coût sera moindre que l'appropriation faite à cet effet par le Conseil-de-Ville c'est-à-dire $200,000 et recommandant l'octroi nécessaire pour ces fins.

M. l'Echevin Rodden demande que sa résignation comme membre du comité du nouvel hôtel-de-ville soit acceptée.

M. l'Echevin Bernard dit que si M. Bernard entendait conserver l'attitude hostile qu'il a prise au sujet du nouvel Hôtel-de-Ville il valait mieux en effet accepter sa résignation.

M. l'Echevin Bernard propose, secondé par M. le Conseiller Bétournay que les plans, devis spécifications et estimés du Nouvel Hotel soient reçus et soumis au Comité des Finances avec instruction de faire rapport à ce sujet et que ces plans restent sur la table pour être examinés par les membres du Conseil.

M. le Greffier donne alors lecture de la communication de M. l'Echevin Rodden offrant sa résignation comme membre du comité du Nouvel Hotel de Ville pour des raisons qu'il explique.

M. le Conseiller Kay propose secondé par le Conseiller Geo W Stephens que la résignation de M l'Echevin Rodden ne soit pas acceptée.

M. l'Echevin Bernard soulève une question d'ordre et demande l'adoption de sa motion préalablement à cette dernière.

Proposé en amendement à cette motion par le Conseiller Kay, secondé par le Conseiller R H Stephens que les plans du Nouvel Hotel de Ville restent sur la table pour être examinés à la prochaine assemblée.

Cet amendement est mis aux voix et perdu sur la division suivante :

POUR—J W McGauvran, W F Kay, Geo W Stephens, T M Thompson, R H Stephens, Henry Lyman, J McShane, W Masterman, Chs Alexander, W Rodden—10.

CONTRE—C Desmarteau, S Rivard, L Betournay, Peter M Christie, R Taylor, J A Plinguet P Jordan, F X St Charles, W Henderson, Jos Simard, T Wilson, F David, A Bernard, B Devlin, B Bastien—15.

La motion principale de l'Echevin Bernard est ensuite adoptée sur la division suivante

POUR—C Desmarteau, S Rivard, L Betournay, Peter M Christie, R Taylor, J A Plinguet P Jordan, F X St Charles, W Henderson, Henry Lyman, J McShane, Jos Simard, T Wilson, W Masterman, F David, A Bernard, B Devlin, B Bastien—18.

CONTRE—J W McGauvran, W F Kay, Geo W Stephens, T M Thompson, R H Stephens, Chs Alexander, W Rodden.—7.

LE SOUS-CHEF HUGHES.

Rapport du Comité de Police concernant l'examen de son premier rapport au sujet de la démission du sous-chef Hughes et portant que le dit comité n'a pas raison de modifier ses recommendations de destituer le susdit officier.

M l'Echevin Bastien dit que cette question est délicate et que bien que le sous-chef Hughes eut toutes ses sympathies il faut penser cependant que le Comité de Police a agi murement, vû que c'est le deuxième rapport qu'il fait. Il croit que ce serait créer un dangereux précédant que de consentir à ce que le sous-chef Hughes fut entendu devant le Conseil.

M l'Echevin Simard, dit que ce serait une insulte pour le Comité de Police de vouloir laisser entendre que justice n'a pas été rendue à cet officier.

M l'Echevin Bernard dit que la discipline de la Force de Police exige que ce rapport soit adopté.

M. le Conseiller Rivard dit qu'avant de donner son vote, il aurait voulu examiner les témoignages contenus dans ce rapport pour pouvoir mieux l'apprécier.

M. l'Echevin Devlin dit que la résignation du sous chef Hughes est devant le conseil qui est tenu en justice et en charité de l'adopter au lieu de démettre cet officier. La raison pour laquelle il ne l'a pas fait avait ce soir, est que tant qu'il a eu quelque espoir de conserver sa charge, il n'a pas voulu le faire, mais que voyant qu'il lui fallait se retirer de la force de police, il s'est alors décidé a offrir sa résignation que nous devons accepter.

M. le Conseiller Lyman dit qu'il ne peut être question ici de sentiments ; il s'agit tout simplement de savoir si la discipline si nécessaire à l'efficacité de la police sera maintenue.

Son Honneur le Maire, lit alors la communication de M. Hughes offrant sa résignation.

M. l'Echevin Barnard dit qu'il lui a été souvent conseillé de résigner, depuis le jour où ont commencé les difficultés et qu'il a toujours refusé. Le rapport doit être adopté et on ne saurait accepter maintenant la résignation de cet officier.

M. l'Echevin Bastien, dit qu'on devrait au contraire accepter la résignation de ce monsieur ; ce serait un acte de justice et d'humanité.

M. l'Echevin David dit qu'on devrait permettre à M. Hughes de résigner, mais que si le comité de police inssistait, il voterait en faveur de l'adoption du rapport.

M. l'Echevin Devlin propose en amendement secondé par M. l'Echevin Bastien que la considération du rapport soit renvoyée à la prochaine assemblée pour admettre la résignation du sous-chef Hughes.

Cet amendement est perdu et la motion principale pour l'adoption du rapport du comité de police est adoptée sur la division suivante :

POUR :—L. Betournay, Peter M. Christie, R Taylor, W. F. Kay, W. Henderson, Geo. W. Stephens, R. H. Stephens, Henry Lyman, J. McShane, Jos. Simard, T. Wilson. W. Masterman, F. David, Chs. Alexander, A. Bernard, W. Rodden.

CONTRE :—C. Desmarteau, S. Rivard, J. W. McGauvran, J. A. Plinguet, P. Jordan, B. Devlin, B Bastien.

Rapport des comités de l'eau et des finances, pour une appropriation afin de payer M. Risley pour services professionnels comme surintendant du nouvel engin à vapeur.—Adopté.

Et le Conseil s'ajourne à minuit et demie.

Attentat de la Rue St. Denis.

Canada,
Province de Québec,
District de Montréal,
Cité de Montréal.

BUREAU DE POLICE.

La dénonciation et plainte de Joseph Clétus Robillard, bourgeois de la cité de Montréal, dans le District de Montréal, prise sous serment, ce dixième jour de janvier, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante-onze, par le soussigné William Henry Brehaut, Ecuier, magistrat de police pour le district de Montréal, lequel déclare :—

La veille du Jour de l'An, vers cinq heures et demie de l'après-midi, je pris un léger goûter à un restaurant, situé sur la côte St. Lambert. Je laissai le dit restaurant à peu près à six heures moins dix minutes et je dirigeai mes pas vers la salle de lecture de l'Institut-Canadien-Français, où je demeurai environ dix minutes. Je partis ensuite, et dix ou douze minutes après, je me trouvais au Viger Garden-Hall, en face du Carre-Viger. Je m'arrêtai là environ dix minutes, et ensuite je me rendis au coin de la rue St. Denis et du jardin Viger, où je parlai à un des charretiers qui était alors sur la place, lorsque cinq ou six autres charretiers vinrent se mêler à notre conversation ; ils se plaignaient des temps durs. Cette conversation n'a pas duré plus de trois minutes. Je partis alors pour gagner sur la rue Ste. Catherine, prenant le même côté de la rue et passant en face du Carre-Viger. Lorsque je fus rendu environ aux deux tiers de la longueur du Jardin de M. Cherrier à environ 250 pieds du coin de la rue Ste. Catherine, je reçus par derrière, au moment où j'y pensais le moins, un coup sur la bouche avec une substance dure. Je fus à la fois écrasé et ma tête pressée sur les genoux d'un homme qui se trouvait alors à demi assis. Tout le temps que dura l'assaut, qui, au meilleur de ma connaissance, dura deux ou trois minutes, je fus tenu constamment étouffé. Presqu'en même temps que je reçus le coup sur la bouche, je vis un homme s'agenouiller sur mes jambes ; il ouvrit mon manteau et mon par-dessus sur le côté gauche, comme s'il se fût préparé à donner un coup avec quelqu'arme tranchante. Par un effort, je renversai l'homme de sur moi. Je plaçai ma main sur ma poche de veste, où j'avais une montre en or, et là je perdis connaissance, et pour ce qui arriva ensuite je ne puis le dire. Lorsque je revins à moi, l'évanouissement avait été tellement complet qu'il me parut comme si j'avais dormi une heure entière ; mais à partir de l'attaque jusqu'au moment où je revins à moi, je ne crois pas que le tout ait duré plus de dix à douze minutes. Lorsque je repris mes sens, je regardai autour de moi, mais je ne vis personne venir. Je vis mon casque à environ trois pieds de moi ; je le pris, et en me relevant, je me trouvai assez de force pour me rendre jusqu'au bureau du Docteur Durocher, où, étant entré, je pris un siége et me reposai quelques instants. Ayant un peu plus de force, j'entrepris de me rendre jusque chez moi.

Lorsque j'entrai dans la maison du docteur je fus reçu par son garçon de Bureau qui se nomme Ducepts, et lorsque j'étais assis, un monsieur est entré, il m'a été nommé M. Elzéar Champoux, notaire. J'ai laissé la maison du Docteur en compagnie du jeune Ducepts qui est venu me reconduire jusqu'à ma demeure sur la rue Mignonne, près de la rue St Denis. J'envoyai alors chercher le Docteur Durocher qui se trouvait chez un de mes amis. Le Docteur arriva dix minutes après avec mon ami où il était. Ayant examiné les marques et l'enflure sur ma figure, il me donna pour prescription de prendre un demi verre de brandy et m'engagea de me mettre au lit.

Rendu chez moi, je commençai à sortir de ma poche ma montre en or ainsi qu'un porte-feuille qui contenait trente dollars et en fouillant mes poches de pantalons, je vis que tout ce qu'elles contenaient, c'est-à-dire une piastre en change, un peigne de poche, une canif, un paquet de clefs, ainsi qu'un livre de mémoire renfermant un compte de marchand qui se trouvaient dans mes poches plus haut, m'avaient été félonieusement volés, pris et emportés par une ou des personnes alors à moi inconnues. Durant l'assaut que je viens de mentionner, ceux qui m'ont assailli, n'ont point dit un mot.

Le lendemain matin, j'envoyai chercher le Grand Connétable Bissonnette, mais il n'était point chez lui. J'envoyai alors chercher le sergent Vincent Lafond qui est venu chez moi vers deux heures de l'après-midi. En compagnie du sergent Lafon, je visitai l'endroit où l'assaut avait été commis, vis-à-vis la clôture en clairière du jardin de Monsieur Cherrier. En examinant les lieux, M. Lafond me dit que j'avais échappé à un très grand danger d'être assassiné, qu'il soupçonnait trois prisonniers échappés le matin même de prison et dont le caractère était excessivement dangereux, qu'il était d'opinion, lui, Vincent Lafond, que si l'assaut avait été commis à une heure avancée de la nuit, les voleurs m'auraient complètement dépouillé de mon argent et de ma montre, que pour cacher leur crime ils m'auraient probablement assassiné et jetté par-dessus la clôture, dans un banc de neige, et que mon corps aurait été retrouvé au printemps prochain.

J'ai oublié de dire plus haut, que les assassins, pendant l'assaut, n'ont pas dit un mot, ni en français ni en anglais.

Et je ne dis rien de plus, et lecture faite je requiers justice, si toutefois l'on découvre les coupables et je déclare avoir signé.

JOSEPH C. ROBILLARD.

Assermenté par devant moi, ce onzième jour de Janvier 1871.
W. H. BREHAUT.

La Fin du Gouvernement Provisoire.

(De l'*International.*)

Nous ne ferons pas aux membres du Gouvernement provisoire l'injure de supposer qu'ils voudraient sacrifier la France au triomphe éphémère et bien inutile d'un parti.

Nous avons dû penser qu'au milieu des malheurs et des dangers de la patrie, ils n'avaient qu'une préoccupation, c'était d'adopter ce qu'ils croyaient la meilleure voie pour faire triompher la défense et pour chasser l'étranger.

Nous avons pu croire que toutes les fautes elles-mêmes de la dictature n'avaient pour inspiration qu'un ardent amour de la France et la volonté de la sauver.

Dans ce moment, ils n'ont plus qu'un seul moyen de prouver qu'ils n'ont pris le pouvoir que pour le salut du pays.

Nous avons certainement prouvé que nous sommes bien éloigné de toute opposition systématique au Gouvernement de la défense, et c'est toujours avec bonheur que nous avons enrégistré tout ce qui pouvait justifier les bonnes intentions de ce gouvernement, soit à Paris, soit à Tours.

Les sujets les plus sérieux de nos critiques ont toujours été l'ajournement de l'Assemblée nationale et l'ostracisme dont tous les concours utiles étaient frappés au profit d'un parti.

Aujourd'hui la position devient plus grave, et nous commettrions une véritable lâcheté au lieu de faire preuve de prudence, si, d'après ce que nous savons de la manière la plus positive, nous ne disions pas ouvertement au Gouvernement de la défense et surtout à la dictature de Tours, que la prolongation du gouvernement, tel qu'il est constitué, conduit infailliblement et prochainement à la perte de la France, à la ruine totale, a la plus cruelle catastrophe qui ait jamais frappé une grande nation.

Lettre du Comte Russell.

Le comte Russell vient de publier une nouvelle lettre sur la défense nationale en Angleterre. Comme toutes les productions de l'éminent homme d'Etat, ce document est marqué par une vigueur de style et une force d'argumentation qui doivent agir sur l'esprit de la nation anglaise, si prompt à s'inspirer du sentiment dicté par un patriotisme bien compris.

Abandonnant le domaine des illusions, le noble lord explique la position réelle de la Grande-Bretagne vis-à-vis de la Prusse et même des Etats-Unis ; il admet avec une franchise qui lui fait honneur les dangers encourus par le grand peuple et l'animosité qu'on ne craint pas de montrer ouvertement contre son pays.

Il prouve d'une manière irréfutable que les griefs soulevés par la Prusse sur la question des fournitures d'armes à la France devient un incident sans importance pour M de Bismark lorsqu'il s'agit de l'Amérique, qui se trouve dans un cas identique.

Il démontre clairement que l'envie et la jalousie excitées par la prospérité de l'Angleterre ont engendré un esprit d'hostilité qui ne peut être mis en doute et qui doit fatalement, malgré les trompeuses assurances de la diplomatie prussienne, dégénérer en agression un jour ou l'autre.

Les prétextes ne manqueront pas pour attaquer un allié de la Grande-Bretagne, soit la Hollande, soit l'Autriche, voire même cette nation elle-même. Il n'y a pas à se méprendre, dit le noble comte, sur les intentions nourries à notre égard, et nous devons nous préparer en conséquence, appeler nos contingents, armer notre milice, embrigader nos volontaires.

Lorsqu'un homme dont l'illustre carrière a été dévouée à la grandeur de son pays, dont l'autorité en politique a peu de rivales, s'exprime d'une manière aussi catégorique, nous croyons devoir reproduire quelques reflexions sur une thèse que nous ne cessons de soutenir dans le même sens.

Oui, l'Angleterre doit se préparer ; oui, l'Angleterre doit faire entendre sa voix puissante au milieu de ce conflit gigantesque qui menace le vieux monde dans la base même de son existence, et qui tend à l'engloutir elle-même.

Qu'elle donne la main à la France, qu'elle relève son alliée, et nous ne tarderons pas à voir s'évanouir des prétentions qui dépassent les bornes de la tolérance la plus étendue.

Que l'Europe apprenne que les partisans de la paix à tout prix, que les adeptes de cette école qui a fait tant de mal à la civilisation, disparaissent de jour en jour dans une minorité impuissante, et les menaces qui grossissent se dissiperont comme par enchantement.

Admettant même que l'ambition, que la convoitise, ne se trouvent pas arrêtés par des mesures énergiques, les alliés ne manqueront pas à la Grande-Bretagne, qui peut, par un seul mot établir une coalition qui imposera sa volonté par la force des armes s'il le faut.

Ses hommes d'Etat ne l'ignorent pas, et devant une autorité aussi compétente que celle du noble comte Russell, devant cette haute influence, nous devons nous attendre à voir ce grand pays reprendre la place qui lui appartient de droit comme arbitre des destinées de l'Europe.

LA MINERVE

SAMEDI MATIN, 14 JANVIER 1870.

REGISTRES ET OFFICIERS CIVILS. Nous voyons que la dispute sur les rapports entre l'église et l'état s'est réveillée plus vive que jamais. Ce n'est pas notre intention de nous en mêler autrement qu'en passant. Cette question, nous l'avons déjà discutée et nous n'avons pas l'intention de repéter des arguments qui sont encore intacts. Nous tenons tout simplement à affirmer que sur cet important et délicat sujet nos convictions sont plus fermes que jamais.

Dans le temps, nous avons accepté la lutte parcequ'elle nous semblait intempestive, en l'absence des évêques. Aujourd'hui, la discussion se fait sous les yeux de nos pasteurs : nous n'avons rien à y voir.

Nos confrères se donnent un mal inutile pour prouver que le prêtre n'est pas officier civil. Si c'est réellement le désir du clergé, il n'y a pas la moindre preuve à faire ; son désir sera respecté. Il n'est pas nécessaire d'accuser l'état d'usurpation à ce sujet.

L'Etat y est allé de bonne foi, croyant posséder le consentement du clergé. S'il s'est trompé : pas de difficultés, il y aura prompte réparation, que l'on en soit certain.

En attendant, il n'existe pas de sujet de discussion à nos yeux ; il s'agit d'une simple décision à prendre et d'une simple demande à faire. Les délibérations sur cette décision et sur cette demande ne sont guère de notre ressort. C'est l'affaire de nos évêques, qui sont les interprêtes des besoins du clergé. Ils sont dans le pays ; ils sont les meilleurs juges de ce qu'il faut à notre société catholique. Jusqu'à présent, ils ont accepté et même encouragé l'état des choses, comme en font foi les actes synodaux qu'un correspondant signalait l'autre jour dans nos colonnes.

Le clergé a même soutenu devant les tribunaux que le prêtre est officier civil et a même paru tenir à cette qualité, puisqu'il est allé jusqu'en appel pour faire déclarer le prêtre officier civil.

Si aujourd'hui nos Evêques ne manifestent pas une autre opinion, nous considérons les articles du *Nouveau-Monde* et du *Journal des Trois-Rivières* comme non avenus. Si nos Evêques donnent raison à nos deux confrères, il n'y aura pas deux catholiques qui s'y opposeront,

Mais, tandis que le silence de nos évêques nous autorise à adhérer encore à l'ancien état de choses, nous en profiterons pour exprimer notre espoir que le prêtre ne cessera pas d'avoir la qualité d'officier civil. Au point de vue des intérêts civils l'état a tout à y gagner, parce qu'il sait que les régistres sont entre des mains consciencieuses et qu'ils ne lui coutent rien. Au point de vue religieux, nous pensons qu'il y est de la plus haute importance que le clergé ait le contrôle des actes civils. Telle était la doctrine de Pie VII, citée dernièrement par un de nos correspondants, tel est le mot d'ordre du parti catholique en France. Il n'y a qu'à lire le travail de M. De Bonald sur le droit qu'a le curé d'être officier civil pour se convaincre de l'intérêt qui s'attache à cette qualité.

Ce serait une calamité irréparable, si l'état était obligé d'avoir des régistres à lui, c'est à-dire d'organiser un système de fonctions communales à côtés des fonctions curiales. Si la chose était praticable, nous préférerions dire au clergé : "Prenez tout et ne nous concédez rien, plutôt que de nous forcer à l'expédient des déclarations de naissance, mariages et décès devant le Maire ou tout autre officier laïque". Mais telle est l'exigence des intérêts civils pour la transmission des biens et la constatation de la qualité civile, que la loi ne peut supposer que des certificats qui ont sa sanction. Or la loi ne peut pas forcer le plaideur à voir une garantie où elle n'a pas étendu son contrôle. Elle ne peut pas dire au citoyen que la constatation de sa qualité civile relève exclusivement du curé et qu'en même temps elle n'a pas droit de dire au curé d'établir cette constation.

Quelque soit l'extrême confiance que nous ayons dans l'honnêteté du prêtre, pour une transaction ordinaire, nous ne négligeons pas pour cela les formalités légales. S'il y a prêt d'argent, par exemple, nous exigeons une reconnaissance et le prêtre ne regarde nullement cette demande comme une insulte ou une marque de soupçon. Entre prêtres mêmes, ces reconnaissances légales existent pour un intérêt de quelques cents piastres. Comment veut-on que lorsqu'il s'agit de toute la fortune du Bas-Canada, qui est régie par la loi des successions, la loi ne prenne pas les précautions qui sont jugées opportunes et convenables pour un ridicule montant ? La loi est donc obligée de pouvoir dire que ses certificats sont exacts ; elle ne peut connaitre leur exactitude que si elle peut en prendre connaissance. Voilà pourquoi, du moment que le prêtre refuserait de se prêter à la qualité d'officier civil, l'etat serait forcé de se pourvoir ailleurs. C'est une chose claire, qui n'a pas, non plus, besoin de discussion. Il suffit de constater ce qui arrivera. Si le clergé désire que le prêtre ne soit pas officier civil, il n'y a pas besoin de se disputer ; l'état n'a pas l'intention de le tyranniser. Mais aussi l'officier laïque, excroissance malsaine sur un tel terrain, poussera à sa place et tout le monde y aura perdu.

Nous présumons que beaucoup des réclamations actuelles cesseraient, si les registres des paroisses canoniques de Montréal étaient légalisés. Nous serait-il permis de faire remarquer que les deux propositions se contredisent et qu'à nos yeux il n'est pas logique de demander, en même temps, et que le prêtre ne soit pas officier civil et que les curés canoniques de Montréal reçoivent du prothonotaire de Montréal leur certificat d'officier civil.

Nous ne prétendons pas faire d'opposition au projet d'autoriser légalement la tenue des registres de Montréal. Il est important, au contraire, que la question se règle ; il faut qu'elle se règle, n'importe par quel moyen pourvu que le moyen soit bon.

Notre confrère le *Nouveau Monde* a annoncé ces jours-ci que les autorités paraissaient disposées à envisager la question sous un jour favorable et nous a donné à entendre que le prothonotaire donnerait des registres. Tant mieux, si l'entente s'établit et tant mieux si par là toute la difficulté est aplanie ! Mais s'il suffit d'une opinion légale pour légaliser les registres, il nous semble que les registres eussent pu se légaliser avant cela. La loi est la loi ; elle n'est pas subordonnée au bon plaisir d'un officier public. Si le prothonotaire a refusé une chose qui n'était pas illégale, il n'avait pas le droit de la refuser et l'on aurait pu le forcer à exécuter la loi. S'il avait le texte rigoureusement interprété de la loi de son côté, ce n'est pas une opinion qui altérera ce texte et l'incertitude ou l'illegalité existeront toujours. Que veut-on ? Des registres pour une succursale. La loi autorise la tenue de ces registres. Il faut donc que les curés canoniques soient en état de demander des registres pour une succursale. S'ils venaient demander des registres pour une succursale civile, la loi s'y opposerait, parce que la loi n'ajoute pas ce qualificatif. Si le prothonotaire vient à accorder des registres et si plus tard des mécontents ou des turbulents comme M. Lanctôt viennent contester la validité de ces registres en Cour en prouvant que c'est une succursale simplement civile, mais une paroisse canonique, il est possible que cette distinction technique occasionne un jugement contre les curés canoniques. Quelque soit la validité de ce doute, c'est un doute. Voilà une porte ouverte à la chicane. Ce n'est pas nous qui demanderons jamais à l'ouvrir ; mais nous tenons à démontrer que l'opinion des autorités civiles ou du prothonotaire ne peut arrêter l'interprétation de la loi.

L'anomalie actuelle ne peut cesser pleinement, complètement que par un acte de législation. Au fond, ce n'est pas difficile ; mais l'acte n'a jamais été demandé. Si c'est nous qui nous trompons et si cet acte n'est pas nécessaire, tant mieux ; nous nous inclinons d'avance. Mais si nous avons le droit d'examiner le sens constructif d'une loi civile, nous exprimons notre opinion que, s'il se trouve parmi nous des plaideurs et des turbulents, ils pourront trouver un moyen d'attaquer encore les registres après la consommation de l'acte dont on prête l'intention au prothonotaire. Que l'on fasse, en attendant, ce qui est le plus urgent, fort bien. Nous savons que ce n'est pas seulement à Montréal qu'il se tient des registres irréguliers. Mieux vaudrait en profiter pour rétablir la régularité partout par une bonne loi. Quoique cette irrégularité ne soit pas le fait de l'état, il doit avoir l'esprit pratique qu'il faut pour le faire cesser.

Ces questions brûlantes des rapports entre l'église et de l'état et des registres y gagneront à être traitées avec modération. Pour notre part, nous entendons bien n'y pas revenir. Nous avons été trop mêlé à ces discussions pour ne pas faire notre profession de foi ; mais nous ne voulons pas travailler à les activer.

Informations Générales.

ACTUALITÉS.

L'*Union des Cantons de l'Est* annonce que M. Sénecal ne se portera pas candidat aux prochaines élections. Mais il appert que son gendre, M. Gill, doit briguer les suffrages des électeurs pour la Chambre Locale dans le comté d'Yamaska.

La lutte électorale est commencée dans le comté de Maskinongé. M. A. L. Desaulniers, député à la Chambre Locale, aura probablement pour adversaire M. Houde, ancien représentant.

M. Spencer, de Hamilton, nommé pour percevoir les douanes de Manitoba est arrivé à Fort Garry, le 22 ultimo, et devra commencer de suite à organiser les maisons de Douanes de la Province Manitoba.

Le gouvernement s'est aussi assuré la bâtisse située près du Bureau de Poste et actuellement occupée par MM Bannatyne et Begg, pour y tenir la première session de l'Assemblée Législative de Manitoba et les travaux de préparation de Salles pour les Comités, et la réception des députés commenceront immédiatement sous la direction de M Beaupré.

L'exploration ordonnée l'été dernier par le gouvernement de la Puissance pour le canal projeté sur l'isthme entre la Baie-Verte sur le Golfe St. Laurent et la Baie de Fundy, est maintenant très avancée. Plusieurs lignes ont été tracées et relevées excepté sur les marécages d'eau douce qui ne pourront être traversés qu'après les fortes gelées d'hiver.

Le relevé et les sondages de la Baie de Fundy et des rivières entre Amherst et Sackville n'ont pu être faits qu'avec la plus grande difficulté, à cause de la destruction partielle des digues et de l'inondation des vastes marais entre le Nouveau Brunswick et la Nouvelle Ecosse, pendant les marées extraordinaires d'octobre et de novembre dernier.

M. G. F. Baillargé, l'ingénieur chargé de l'exploration par l'ingénieur en chef de la Puissance, vient de commencer ses opérations hydrographiques sur la Baie-Verte qui doit être sondée cet hiver à travers la glace.

On écrit d'Alost, Belgique, en date du 18 Décembre 1879.

....

La guerre actuelles rend les affaires languissantes en Belgique, toutes les classes sont de nouveau appelées sous les armes, nos soldats et en particulier nos canonniers sont envoyés sur les frontières. Les prussiens se préparent à bombarder Lille. La Belgique aura encore les miettes comme lors du bombardement de Sédan, car Lille n'est qu'à deux lieues de la frontière.

Notre petit territoire est rempli de blessés français, on a érigé des hôpitaux à Bruxelles, à Liège, à Gand, à Namur, à Charleroi, etc., etc., on ne rencontre dans les rues que ces pantalons rouges, qui sont d'une maigreur extrême, un grand nombre succombent à leurs blessures.

Dans presque toutes les villes, il y a des français prisonniers, ils ont dû quitter le camp de Beverloo, à cause d'un complot qu'ils avaient formé pour livrer le camp aux flammes ; Anvers en a plusieurs mille, Brest cinq cents, Ostende deux cent cinquante, à Gand, la citadelle en est remplie ; ici nous en avons au-delà de six cents et le nombre doit augmenter jusqu'à 1800.

Le spectacle de ses prisonniers qui arrivent sous la conduite de nos soldats, inspire la compassion, et au même temps, j'aurais à dire, un certain sentiment de frayeur, ils ressemblent plutôt à des bandes d'assassins qu'à des soldats ; un grand nombre sont nu pieds ou tête nue, l'un porte des sabots, l'autre un bonnet de femme, celui-ci est sans chemise, celui-là est habillé moitié beurgeois, moitié soldat, d'autres enfin sont presque réduits à la nudité.

Cependant nous savons que parmi ces malheureux, il s'en trouve qui sont riches de six à huit millions de francs ....

NOTES LOCALES.

UNION CATHOLIQUE.—Nous avons le plaisir d'annoncer que le Révérend Père Turgeon fera les frais de la séance de l'Union Catholique dimanche prochain.

ADMISSION A L'ÉTUDE DU DROIT.—MM. Adéodas Prevost et Gustave Ouimet, qui ont été admis mercredi dernier à l'étude de la profession d'avocat, avaient terminé leurs cours d'études avec M. A. Villeneuve. Les examens de ces deux jeunes Messieurs font certainement honneur à leur professeur.

PRIS AU PIÈGE.—Jeudi après-midi, le détective Lafond à mis la main sur un voleur dans les circonstances suivantes. Il y a un mois une dame de Lachine, du nom de Picard eut un manchon et une victorine volés à sa maison. Le fait fut communiqué à la police, dont les efforts jusqu'à ce jour avaient été impuissants à découvrir les objets perdus. M. Picard, se trouvant en ville hier, rencontra sur la rue Notre-Dame, un des cousins de sa femme du nom de Meloche, et voyant qu'il portait un casque neuf, il lui demandant comment il l'avait payé. A ce moment arriva le détective Lafon, qui lui dit : votre casque est de seconde main ; venez me montrer où vous l'avez acheté. Meloche les conduisit dans un magasin de fourrures. Il leur fut répondu qu'on n'avait pas l'habitude de vendre de semblables casques et de se servir de vieilles pelleteries. L'affaire s'éclaircit pour le détective Lafon, qui se tournant du côté de M. Picard, lui dit : voici le voleur. » Et malgré les supplications et protestations de Meloche, il le conduisit à la station centrale ; après quelques instants Meloche avoua qu'il était coupable et qu'il avait encore en sa possession les objets volés.

VOL.—Jeudi après midi, le détective Lafon a arrêté un homme pour vol ; le jeune homme était employé depuis quelques temps à l'atelier de M. Sénecal et il appert qu'il a volé un grand nombre de livres qu'il vendait à son profit.

MORS AUX DENTS.—Hier après midi, un cheval a pris le mors aux dents dans la Rue St. Joseph à la grande excitation des passants ; heureusement que le cheval a pu être arrêté près de la rue Richmond sans accident.

UN AVIS PRÉCIEUX.—Vous trouverez toujours au No. 194, rue Notre-Dame, des assortiments de fourrures confectionnées par R. W. Cowan, manchonneries, à des prix réduits dans cette saison rigoureuse qui oblige l'achat des pelleteries. Entrez. L'Ours, qui est assis à la porte, est vraiment inoffensif, et sa belle robe vous donnera une idée des magnifiques pelleteries qui encombrent le magasin.

VENTE.—John J. Arnton a vendu jeudi à ses salles un lot au coin des Rues St. Dominique et Vitré, pour $2,750 étant environ 55c par pied. L'acheteur était M. D. Lyons. Il a aussi vendu une maison en briques nos 96 et 98, Rue St Félix, pour $1990 à M. F. Larin ; la grandeur du lot était de 74 x 40 pieds non compris.

GRANDE CHANCE.—Les Directeurs des Banques, les Compagnies d'assurance, et les Capitalistes, devront se rappeler que la magnifique bâtisse en pierre de taille, Rue St Jacques, occupée et possédée par la Banque d'Epargnes de la ville et du district de Montréal, sera vendue aux Salles de M John Arnton, jeudi prochain, 19 Janvier. Cette propriété est vis-à-vis la Banque de Montréal, et dans le centre des Corporations financières, d'assurances sur le feu et la vie.

Les autorités de la Banque n'en désirent pas occuper aucune autre que celle nécessaire pour leur propre occupation ; cette propriété n'est pas en conséquence mise à évaluation.

Possession au mois de mois de mai, dès que la Banque d'Epargnes aura transporté son bureau sur le nouveau local.

Conditions faciles ; le taux de l'intérêt sur la balance non payée est de 6 par cent.

COUR DU RECORDER du 13 janvier courant.—21 prisonniers ont comparu devant cette cour : Henry Cannevan et Catherine Cannevan, tiennent une maison d'une réputation plus que douteuse dans la rue Ste. Catherine. Le tapage ayant attiré la police sur les lieux, les deux prisonniers ci-dessus nommés et tous les habitués y furent arrêtés. Les témoins ayant prouvé que c'était une maison malfamée, la sentence est de trois mois de prison sans amende ; Ellen Sullivan, Mary O'Hara, Thomas Brennan et William Gordon, furent trouvés dans la dite maison dans un état complet d'abrutissement, $20 ou 2 mois de prison ; Agnès Jeffrey, ivre et brisant les vitres chez Adolphe St Jean, $5 ou 1 mois de prison ; Michael McGravy et Margareth McMahon, époux et femme, $5 ou 1 mois de prison ; Michael Brennan et Patrick Deery, oiseaux de passage, venant du P. P., ont été trouvés flânant à une heure indue, $5 ou 1 mois de prison ; Joseph Jodoin, fermier, cruauté envers les animaux, $5 ou 1 mois de prison ; Anny Swalwell, ne faisant pas un ménage exemplaire, continuellement ivre, $10 ou 2 mois de prison.

MERVEILLEUX.—Si on considère que des centaines de cas ont été rapportés où les personnes ont augmenté en pesanteur de cinq à quarante livres en faisant usage du Sirop composé ou Hypophosphite de Fellow, il ne me reste plus de doute de son action puissante sur les *organes de la nutrition.*

Prix : $1.50 la bouteille, ou 6 bouteilles pour $7.50.

Francis Candil, Agent, No. 32 Rue Lemoine, Montréal.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR.

SOIRÉE A LACHINE—Ces jours derniers, nous avons assisté à une séance dramatique et musicale donnée à Lachine, par MM les membres de l'Institut Jacques-Cartier. Cette séance était sous le patronage du Rév Messire Piché, curé de Lachine, et sous la présidence du Rév Messire Duranseau, ancien curé de l'endroit, en remplacement de Sa Grandeur Monseigneur de Montréal, que des raisons particulières avaient retenu dans son palais épiscopal. Plusieurs MM de l'Evêché et de la Compagnie des R.R.P.P. Oblats figuraient en tête du nombreux auditoire. La soirée fut des plus interessantes. La musique, le chant, surtout l'exécution du drame (l'Expiation) et de la partie comique ne laissaient rien à désirer. L'élocution avait été préparée d'après les leçons de M. E. Rottot, élève de M. Douglas.

L'Institut Jacques-Cartier encore naissant donne déjà à la jeunesse un bel exemple de ce que peuvent le travail et la persévérance. On s'y occupe de science, de littérature et de déclamation. Les membres sont choisis parmi les étudiants des professions libérales et tous sont des jeunes gens qui ont fait des cours d'études complets. Si cet institut continue à progresser comme par le passé, ce que nous lui souhaitons de grand cœur, il sera bientôt un ornement pour le pays et une source de science pour la jeunesse canadienne.

DÉCÈS.—M. James S. Johnton, propriétaire du *Guide*, de Port Hope, est décédé vendredi dernier ; ses funérailles ont eu lieu samedi.

LIMITES DE BOIS.—Les limites d'exploitation de M. James Skead, marchand de bois, ont été vendues à MM. Gibbs et McLaren pour la somme de $30,000.

PONT DE GLACE.—Il est très probable que le pont de glace ne se formera pas entre Trois-Rivières et la rive sud du fleuve. Malgré les gros froids et la neige que nous avons eus, la glace continue à passer. Cette obstination du fleuve à ne pas prendre fait tort à la ville trifleuvienne.—*Union des Cantons de l'Est.*

HOPITAL.—On a jeté les fondations, à St Ferdinand d'Halifax, comté de Mégantic, d'une institution qui sera la première du genre dans les Cantons de l'Est. C'est un hopital, que M le curé Bernier fait ériger à ses frais et dépens et qui sera le refuge des personnes malades, infirmes et des vieillards pauvres.—*Idem.*

VOL.—M. Denis Corrigan, de Gloucester, s'était mis en route pour Napanee, avec une somme considérable, dans l'intention de faire quelques paiements. L'argent avait été enfoui dans une bourse qu'il eut l'imprudence de laisser dans une des poches extérieures de son pardessus ; il fut suivi par un intelligent filou, qui sut bientôt le débarrasser de la totalité de la somme.—*Courrier d'Outaouais.*

Télegraphie de toutes les parties du monde.

SERVICE PRIVE DE "LA MINERVE."

Ottawa, 13.

Le Conseil Privé a siégé pendant six heures aujourd'hui.

M. Taschereau, nommé Juge du district de Saguenay, est l'ancien député de la Beauce.

Une dépêche qu'on vient de recevoir annonce que Schultz a été défait par Donald Smith par une majorité de 7.

On publiera probablement la semaine prochaine les noms des commissaires du recensement, ainsi que les subdivisions des divers districts.

Les Commissaires de l'Intercolonial ont eu une longue conférence avec le gouvernement aujourd'hui.

Toronto, 13.

M. J. R. Hills a perdu une somme de $1075, étant le prix d'un lot de terre vendu à M. Matthews, de cette ville.

L'affaire de la Reine contre la Corporation, qui devait paraître aujourd'hui, a été ajournée à jeudi prochain, du consentement de la Corporation. La Corporation est poursuivie pour avoir tenu les rues dans un état de désordre.

Le *Globe* publie la dépêche suivante :

St. Jean, N.-B., 12.—MM. J. W. Daniels, W. Thomson et James Domville, délégués de la Chambre de Commerce, de St. Jean, à la Chambre de Commerce de la Puissance, sont partis par le steamer *New Brunswick* ce matin pour Ottawa. Ces délégués ont instructions de tâcher d'abolir entièrement les taxes sur la farine et sur le charbon, et de diminuer aussi les taxes excessives sur le thé, le sucre, la mélasse, qui entravent l'industrie principale de la Puissance.

On discutera aussi la question de l'assimilation immédiate de la monnaie.

La journée d'aujourd'hui est de printemps. La maladie règne dans cette ville.

SERVICE SPECIAL DE LA PRESSE ASSOCIEE

POUR "LA MINERVE.

AMERIQUE.

New York, 12—L'académie de musique était remplie hier soir, à l'occasion de la célébration de l'Unité Italienne.

On adopta des résolutions déclarant qu'en votant pour se joindre au royaume Italien, les Romains avaient été fidèles à l'esprit de leur histoire.

Le refus de recevoir le gouvernement papal par le peuple romain a été accueilli avec beaucoup d'enthousiasme, par la population américaine.

Des discours furent prononcés par Horace Greeley, Henri Ward Beecher, et autres félicitant l'Italie de son triomphe.

Un correspondant de la *Tribune* à Versailles écrit en date du 9 : Les batteries ont été approchées à la distance de 1,000 pas des forts d'Issy et Vanves.

Les journaux prêchent la révolte, les officiers et les soldats désertent.

Les feux de Nogent, Noisy sont en apparence affaiblis.

On élèvera sous peu de jours de nouvelles batteries allemandes très puissantes.

Manteuffel est ici, mais il part immédiatement pour prendre le commandement de la nouvelle armée de l'Est qui se compose du 2e, 7e et 14e corps, lesquels s'avancent viâ Troyes, pour supporter le général Von Werder et occuper le district de Lyons.

Manteuffell laisse Gœvern à la tête du 1er et 8me corps de la Landwehr, assez puissante pour tenir Faidherbe en réserve.

Un correspondant de la *Tribune* à Paris dit que des bombes ont traversé Auteuil et le Panthéon ; les dommages sont légers.

Une autre insurrection avait été conspirée, mais elle a été étouffée.

San Francisco, 12—Dans la partie de billard jouée entre Dion et Deery, Dion a gagné par 361 contre Deery 338.

New-York, 13—Des dépêches de Paris, datées du 9 et 10, mandent que l'effet des canons allemands est affreux dans le voisinage des jardins du Luxembourg.

La destruction des édifices dans ce voisinage est visible, et le faubourg a été détruit entièrement par l'ennemi.

La partie du faubourg sud-ouest de la ville est en ruines.

Les dommages des bâtisses dans le voisinage de St. Jacques sont grands ; lors de l'envoi de cette dépêche, le bombardement se faisait avec vigueur et l'impression générale est que la vie et la propriété ne sont pas en sûreté dans cet endroit.

La batterie de Clamart rend beaucoup de services aux prussiens.

Le rapport annonçant sa précision est confirmé.

Les boulets atteignent la Place de la Concorde.

EUROPE

Service du Cable Transatlantique

Versailles, 12.—Les batteries de St. Cloud, Meudon, Chatillon et Clamart ont une portée de 3½ milles.

Les canons de 24 livres de balles atteignent la porte de Neuilly, l'Avenue Maillot, l'Avenue de l'Impératrice, l'Avenue du Roi de Rome, le Champ de Mars, l'Hôtel des Invalides et les jardins du Luxembourg, l'Observatoire.

Tout ce qui se trouve au-delà est hors de la portée des boulets.

Au sud, à l'est et au nord de Paris, il n'y a encore aucunes batteries qui peuvent atteindre la ville.

Mais les canonniers disent avoir suivi avec leurs lunettes la marche de leurs boulets, qui sont tombés sur la place de la Concorde.

500 boulets rouges ont été lancés dans l'enceinte hier soir ; les maisons dans le quartier St Jacques ont pris en feu.

Une nouvelle batterie a été élevée à Clamart beaucoup plus avant qu'auparavant, et lance des boulets sur les ouvrages de l'ennemi ; une autre élevée à 1200 pas d'une batterie française, a été très juste.

Le bombardement est nécessairement lent ; le jet des bombes et boulets étant de 10 par heure, au maximum.

Le feu de cinq batteries seules atteignent Paris, et seulement placées sur les hauteurs.

Les rumeurs de la paix sont générales aux quartiers-généraux,

Londres, 12—Le grand duc de Mecklembourg télégraphie à la duchesse : mardi nous avons livré un grand combat, à Lombron et La Chapelle, nous avons pris environ 10,000 prisonniers ; nos pertes sont légères, nous nous dirigeons sur Lemans.

Le correspondant du *Times* de Londres à Berlin, écrit qu'on a abandonné l'idée d'occuper tout le territoire de la France ; une partie en sera occupée seulement.

Le gouvernement français, dit-il ne peut plus emprunter de l'argent.

DERNIER BULLETIN

QUATRE HEURES A.M.

AMERIQUE.

New York, 13.—Le steamer *Nebraska* est arrivé.

Les syndics de la Chambre, à une assemblée qui a eu lieu aujourd'hui, ont reconnu à l'unanimité la nécessité de prendre des mesures pour forcer le Congrès à réaliser ce que le peuple américain désire voir ses représentants passer, savoir : le bill concernant les réclamations de l'*Alabama* pendant devant la Chambre.

New York, 13.—L'*Abyssinia* est arrivé de Liverpool.

New York, 13.—Le steamer *Tiber* est arrivé d'Anvers.

New York, 12—Or, très lourd toute la journée, ouvert à 11, fermé 10¾.

Chicago, 13—Farine, nominale.

Blé—Tranquille et en hausse de 115⅛ à 115½ pour No 2.

Blé-d'inde—Plus ferme no 2 de 45 à 45½ au comptant 45 à 46½ pour être livré dans le mois de février

Avoine—Tranquille, ventes a 40c¾ au comptant.

Seigle—Ferme à 77c.

Orge—Lourde de 77½ à 80c.

Provisions—Plus fermes.

Lard mess—De 20 à 20.23, au comptant de 20.50 à 21 pour être livré a la fin du mois de mars.

Saindoux—Ferme à 11¾.

Viande salée—A 12½, épaules courtes à 7¼, côtes fermes.

Jambons—A 11c.

Bêtes à cornes—En petite quantité de 5,75 à 7,50 pour bon à choix.

Porcs vivants—Actifs et fermes, de $6.15 à $6.50 pour bon à choix.

Reçus :—3,200 quarts farine, 40,000 minots blé, 63,000 minots blé-d'inde, 11,000 minots avoine, 5,500 minots seigle, 19,000 minots orge, 19,000 pores.

Expédiés :—3.500 quarts farine, 18,000 minots blé, 5,000 porcs.

EUROPE

Service du Cable Transatlantique.

Londres, 13.—Le doyen de l'Université de Cantorbery, Henri Alford, est mort subitement à l'âge de 61 ans.

Le steamer *Hansa* est arrivé aujourd'hui de New York, ayant à son bord quatre passagers et le trésorier du steamer *City of Brooklyn*. Ce vaisseau avait son engin brisé.

La ligne Inman a dépêché le *City of Durham* au secours du *City of Brooklyn*.

Une explosion a eu lieu près de Newcastle, dans le comté de Stafford. 20 personnes ont été tuées et blessées.

L'ambassade étrangère de Londres a reçu la dépêche suivante de Pékin :

On n'a à noter aucuns troubles et les nouvelles des autres parties de la Chine sont satisfaisantes.

Vienne, 12.—La députation autrichienne a passé les estimés pour l'année.

Bordeaux, 12.—Une bataille générale a eu lieu le 11, sous les murs de Lemans. Les allemands attaquèrent l'armée française de la Loire sur toute sa ligne.

Le général Gauregiberry, commandant l'aile droite de l'armée française, a maintenu sa position sur la rive droite de l'Aisne, et le général Colombe, commandant de la gauche et du centre, a soutenu le choc avec vigueur pendant six heures.

Les français ont maintenu la plupart de leurs positions.

Les troupes prussiennes étaient au nombre de 180,000.

Les pertes des français sont encore inconnues, mais sérieuses.

Versailles, 12.—Une bataille a eu lieu mercredi près de Lemans ; les allemands se sont rendus maîtres des faubourgs Champagne et Château-Archer et de plusieurs pièces d'artillerie.

Le nombre des prisonniers est de 5,000.

Londres 13, 2:30 heures a.m.—L'armée de Chanzy a été complètement battue près de Lemans, par le second corps d'armée commandée par le prince Frédéric Charles et le duc de Mecklembourg.

Les allemands se sont emparés de Lemans et quantité de provisions et de munitions de guerre.

Queenstown, 13.—Le steamer *Pensylvania* est arrivé de New York.

Berlin, 12.—Les recrues maintenant en route pour rejoindre les armées allemandes en France, sont au nombre de 20,000, ce qui porte le nombre des troupes allemandes à 1,000,000.

Versailles, 12.—Le général Von Werder continue de marcher à la victoire ; après la bataille de Villexersel, il s'est dirigé sur le flanc gauche de l'armée française.

Le général Manteuffell est passé à Versailles pour aller prendre son nouveau commandement.

Londres, 13.—Le *Times* publie la dépêche suivante :

Versailles, 12.—Le bombardement a été très fort. On aperçoit plusieurs feux dans les lignes françaises.

Les prussiens se groupent en avant de la batterie de Clamart et Meudon.

Une compagnie de bavarois a été surprise près de Clamart.

Les français ont érigé de nouvelles batteries.

Versailles, 13.—Le traitement de nos vaisseaux marchands par les français nous a obligés d'abandonner la politique par nous suivie au commencement de la guerre, par laquelle les vaisseaux marchands français ne portant aucune marchandise de contrebande, étaient exempts de saisie, étant une propriété neutre. La dite sentence ne sera exécutée que quatre semaines après cette date.

Londres, 12—Consolidés de 92s à ⅜ pour les deux, bons plus fermes à90 pour émission de 1862, 89o pour vieille émission de 1815. à 88⅝ pour émission de 1867, 10-40s 88. Stocks fermés fermes, Erié à 18⅞, Illinois Central à 114. A et G W 28.

Suif plus ferme 45s 3d. Graine de trèfle ferme à 44s 6d.

Montant en espèces dans la Banque d'Angleterre diminué à £211,000 sterling depuis le dernier rapport.

COMMERCE.

BUREAU DE LA MINERVE
Montréal, 13 Janvier 1871

Temps beau et doux.

MARCHÉ MONÉTAIRES

Montréal, 12 Janvier 1871.

L'Or ouvert à 110¼ monté à 000 et fermé à 111¼
Greenbacks achetés de 10 à 10½ et vendus 9½ à 00 d'escompte.
Change sterling de 9 à 9½.
Change sur New-York vendu à 9½
Traites d'Or pair à ⅛ d'escompte
Gros Argent Américain 5½ à 6 ; Petit 8 à 9
Anglais 6 ; Imarfait $1.10 par once.

L. MARCHAND & FILS,
Courtiers, coin des Rues St. Jacques et St. François-Xavier.

COTES DES FONDS.

BANQUES.	Mont. des PARTS	PAYÉS	Dividend derniers 6 mois.	FERMÉ. Prix.
Montréal	$200	tout	6 par cent	232 @ 233
Améri. B.N.	£50 stg	do	3 do	100 @ —
Cité	100	do	3 do	88 @ —
Peuple	50	do	3½ do	107 @ —
Molson	50	do	3 do	110 @ 111
Ontario	40	do	4 do	109 @ 110
Toronto	100	do	4 do	158 @ —
Québec	100	do	3½ do	112½ @ 114
Nationale	50	do	3½ do	107 @ —
Jac.Cartier	50	do	4 do	115 @ —
Towns. Est.	50	do	4 do	Liv fermés
Marchd.du C.	$100	do	4 do	116 @ 116½
Union	100	do	4 do	106 @ —
Des Artis.	50	do	4 do	67 @ 70
B. R. du C.	50	do	0 do	Liv fermés
C.B.of Com.	50	do	4 do	117½ @ 118
C. DE FER.				
G T du Can.	£100stg	tout	aucun	14 @ 17
At & St. Lat.	100	do		
G W du C.	32	do	2 par cent	— @ 14
Chp & St. L.	200	do	aucun	16 @ 21
Do préférnt.	$200	do	aucun	— @ 100
MINES.				
Mont N C	4	o p e		— @ 4.25
Cuiv Huron Bay	4	12 cts	25 parcent	25 @ 32½
Arg & Cuiv L Huron	5	102 cts		
Québec & L Supérieur	8	$4 10		
DIFFÉ COM.				
C Télég M.	40	tout	5 par cent	Liv fermé
C Gaz Cité	40	do	4 do	170 @ 180
C Urbain C.	40	do	6 do	162 @ 170
C Richelieu	100	do	15 p.c.12m	196 @ 198
Cie Nav C.	100	do	5 p.c.12m	103 @ 107½
M. Élévat M	100	do	5 p.c. 6m	104 @ —
C Glass Co.	100	tout	aucun	— @ —

BONS.	Fermes. Prix
Bons de la Puissance 6 ₵ cent	— @ 110
Gouvernement 5 ₵ cent stg	97 @ 97½
Gouvernement 5 ₵ cent ct	97 @ 97½
Dominion 6 ₵ cent ct	— @ 110
Gouvernement 6 ₵ cent 1878 stg	— @ 103¼
Aqueduc de Montréal, 6 ₵ c. dû 1878	— @ 101½
Bons Cité de Montréal 6 ₵ cent	— @ 101½
Bons 7 0/0 consolidés	116 @ 119
Bons 6 0/0 consolidés	104 @ 105
Hâvre de Montréal, 6½ ₵ ct. dû 1883	— @ 105
Cité de Québec 6 ₵ cent	79 @ 90
Cité de Toronto 6 ₵ cent 1880	92 @ 93½
Cité d'Ottawa, 6 ₵ cent 1880	95 @ 96
Chemin de Fer Champlain, 6 ₵ cent	80 @ 95
Débentures de Comté	— @ —

CHANGE.

Banque de Londres, 60 jours	108¼ @ 108½
Privés do do	108 @ 108¼
Banque de New-York	9 @ 9½
Privés do	9¼ @ 10
Traites en Or do	pair
Or de New-York, 5 p. m.	110¼ @ —

—o—

REMARQUES.

Le marché aux stocks a été actif cette semaine, et bon nombre de transactions ont été faites.

Banque de Montréal — Il y a eu beaucoup de transactions ; de grandes ventes ont été faites depuis 228 jusqu'à 232½. Aujourd'hui le marché n'est pas aussi ferme ; les vendeurs demandent 232½ et les acheteurs offrent 232.

Banque de l'A B du Nord—En demande à 106 ; pas de vendeurs.

Banque de la Cité — Un montant considérable d'affaires a été fait dans ce stock. Les ventes ont été faites de 86 à 88, auquel taux le marché s'est fermé très fort.

Banque Molson — En bonne demande à 110, auquel il n'y a pas de stock offert.

Banque des Marchands du Canada—De bonnes transactions ont été faites à 116, 116½ et 116¾. Le marché est plus lourd aujourd'hui de 116 à 116½.

Banque des Artisans—Beaucoup de transactions ont été faites à 70, auquel le marché s'est fermé ferme.

La Banque du Peuple—Nous apprenons que des ventes ont été faites à 106½ et 107 ; les vendeurs demandent maintenant 107½, et les acheteurs offrent 106½.

La Banque Jacques-Cartier—La demande continue d'être forte à 125 ; pas de stock sur le marché.

La Banque Nationale—Pas de stock sur le marché ; on donnerait 101.

Banque de Québec — Tranquille de 112 à 114.

Banque Union du Bas-Canada — En demande à 108, avec des vendeurs à 110½.

Banque des Cantons de l'Est — Pas de vendeurs sur le marché.

Banque Ontario — Il y a une forte demande pour ce stock, et 109½ a été payé aujourd'hui ; il n'y pas de stock offert dans le moment et ce taux serait payé.

Banque de Toronto — Ce stock est rare sur le marché ; 158¼ est souvent offert.

Banque Royale Canadienne—Livres fermés.

Banque Canadienne de Commerce—En demande à 117, avec des vendeurs à 118.

Cie Télégraphique de Montréal—Livres fermés.

Cie Télégraphique du Peuple — Offert à 101½ avec des acheteurs à 100½.

Cie du Gaz de la Cité de Montréal — Offert à 180, les acheteurs ne donneraient pas plus de 165 aujourd'hui.

Cie de Navigation Canadienne—Lourd de 103 à 107½.

Cie de Navigation du Richelieu—Vendu cette semaine à 192½, les vendeurs demandent maintenant 195.

Cie des Chars Urbains de la Cité de Montréal—Est en demande à 165½. Pas de stock offert.

Stocks et Bons de Chemin de Fer—Des bons de Champlain de 8 par cent ont été librement vendus à 102.

Stocks des Mines—Pas d'affaires.

Bons du Gouvernement—Pas d'offres d'aucune classe pour le présent.

Bons de la Cité de Montréal—Sont très fermes à nos prix. Des bons de six par cent ont été vendus à 101 et 101½.

Bons du Hâvre de Montréal—Sont en demande à 105½, pas de vendeurs.

Change—Ferme à 9½ à 9¾.

PRENTICE & McDOUGALL,
Courtiers,
No. 60, rue St. François-Xavier.
Montréal, 13 Janvier 1871.

MARCHE EN GROS.

Montréal, 12 Janvier.

Il y a eu une plus grande activité sur le marché aux farines ce matin, les acheteurs opérent avec plus de facilité. Les prix sont sans changement. Reçu ce matin par le Grand-Tronc, 1,000 quarts.

FARINE par 196 lbs.—Supér. Extra, $6.40 à $6.50; Extra $6.30 à $6.40 ; de Goût $6.00 à $6.05 Superfine blé du Canada $5.70 à $5.80 ; Superfine blé de l'Ouest $5.85 à $6.00 ; Superfine forte du Canada, $5.85 à $5.95 ; farine forte de Boulanger $5.95 à $6.15 ; superfine blé de l'Ouest (Canal Welland) $0.00 à $0.00 ; marques de la cité superfine blé de l'Ouest $0.00 à $5.75 ; Superfine du Canada No. 2 $5.35 à $5.55 ; No. 2 des Etats de l'Ouest $5.35 à $5.50 ; Fine $5.00 à $0.00 ; Moyenne $4.30 à $4 60 ; Recoupes $3.25 à $3.75 ; Farine en sac du Haut-Canada $2.65 à $2.85 par 100 lbs, selon la qualité ; farine en sac de la cité (livrée) $2.90 à $2.92½.

FARINE D'AVOINE par quart de 200 lbs.—Tranquille, de $5.70 à $5.90, selon la qualité

BLE, par mts de 60 lbs.— Marché tranquille ; quelques transactions ont été faites à $1.30 en entrepot, pour Chicago No 1 et No 2.

POIS, par 66 lbs.—Peut être coté à 85c à 87c.

ORGE, par 48 lbs — Les cotes sont nominales à 60c à 65c.

BLE-D'INDE, par minots de 56 lbs—Nominal à 80 à 82c.

SEIGLE, par 56 lbs—Tranquille.

AVOINE, par mts de 32 lbs—Dernière vente pour exportation à 43½ à 45c.

SAINDOUX, par lb—Lourd, de 11½ à 12½c.

LARD, par quart de 200 lbs—Ferme ; Mess $20.00 à $20.00 ; mess mince $18.00 à $18.50 ; prime mess, $15.00 à $16.00 ; prime, $15.00 à $00.00.

BEURRE, par ₵.—Le marché est tranquille. Les prix sont : Qualité supérieure, de 21 à 21½c.

FROMAGE par ₵—Ferme ; Qualités supérieures, 13 à 13c.

ALCALIS par 100 lbs.—Premières $6.25 à $6.30, Secondes $5.10 à $5.15 ; Troisièmes, $4.50 à $0.00 ; Perlasse — Premières, $6.10 à $6.20 ; Secondes $5.75.

DERNIERS AVIS DE L'OUEST.

CHICAGO, 12 Janvier, 11.10 a. m.—Farine ferme, Extras, $4.75 à $5.75 de goût, Superfines, $3.75 à $4.25.

Blé—Ferme et peu actif; No 2, $1.14½ à $1.13½ au comptant pour Janvier ; $1.14 pour la dernière quinzaine ; $1.15 pour les ventes de Février. Pas de demande pour les autres céréales, nominal.

MILWAUKEE, 12 Janvier, 10.20,—Blé, ferme à $1.16 et $1.14.

MARCHÉ DE NEW-YORK

13 Janvier.

Coton—De 15½ à 00 pour midling uplands.

Farine—Marché plus ferme ; reçu 7,000 quarts, ventes 3,000 quarts, de 5.40 à 5.70 pour superfine de l'Etat et de l'Ouest, 6.15 à 6.65 pour commune à choisie extra de l'Etat, 6.10 à 6.70 pour commune à choisie extra de l'Etat et de l'Ouest, 6.20 à 6.75 pour R. H. O.

Farine de Seigle - Ferme, de 4.00 à 5.40.

Blé—1 cent meilleur, reçu 6,000 minots, ventes 38,000 minots, 0.00 à 0.00 pour vieux du printemps, 1.47 à 1.48 pour nouveau No. 1 do, 1.48 à 1.52 rouge d'hiver et ambre de l'Ouest, 0.00 à 0.00 pour blanc du Michigan, 0,00 pour inférieur du Sud.

Seigle—Tranquille.

Blé-d'inde—Marché ferme, reçu 11,000 minots, ventes 31,000 minots, de 00c à 00c pour vieux mêlé de l'ouest, 79 à 80c pour nouveau do, 81c pour jaune.

Orge—Tranquille, ventes de l'Etat de 85 à 88c.

Avoine—Plus lourde, reçu 3,000 minots, ventes 18,000 minots, de 59 à 62c pour de l'Etat et de l'Ouest.

Lard—Ferme, ventes 500 quarts ; 20.75 à 21.00 pour nouveau mess, 19.95 à 20.00 pour vieux.

Saindoux—Ferme, 12½ à 12¾c pour fondu à la vapeur, 00 à 12½ pour fondu au chaudron.

Beurre — Ferme, 00 à 00c pour Ohio, 12 à 40c pour de l'Etat.

Fromage—Tranquille, 12 à 16½c pour commun à prime.

Pétrole—A 12½ à 13c pour crue, et de 23½ pour raffiné.

REÇU PAR LE GRAND TRONC.

12 Janvier.

Blé, mts		Lard, qtrs	
Fleur, qtrs	1000	Suif, qtrs	
Alcalis, qrts	54	Pétrole, mts	
Beurre, tins	39	Cuir, rlx	130
Whiskey, cqs		Jambons, bcts	
Pois, mts		Tabac, bcts	2
Esprit de Vin, cqs		Farine blé-d'inde, qt	
Avoine, mts	1000	Fromage, btes	
Bœuf, qtrs		Viande fumée	
Orge, mts		Blé-d'Inde, mts	
Saindoux, qtrs		Orge, mts	
Peaux		Seigle, mts	
Farine d'avoine, qts		Farine de maïs, qts	
Eau-de-vie		Pores abattus	184

MARCHÉ BONSECOURS

Corrigé expressément pour *La Minerve*, par le Clerc du Marché.

Montréal, 11 Janvier.

	S	D		S	D
FARINE.					
De Blé ₵ quintal	14	9	@	15	0
D'Avoine, mts	13	0	@	13	6
Blé-d'Inde do	11	0	@	11	6
Sarrasin do	8	0	@	9	0
GRAINS.					
Blé ₵ minot	5	0	@	0	0
Pois do	4	3	@	4	6
Orge do	2	9	@	3	0
Avoine ₵ 40 lbs	2	6	@	2	9
Sarrasin ₵ minot	2	6	@	2	9
Lin do	7	6	@	8	0
Mil do	20	0	@	21	3
Blé-d'Inde do	4	0	@	4	6
LÉGUMES.					
Patates ₵ poche	2	0	@	2	6
Fèves lb minot	7	6	@	8	0
Oignons ₵ tresse	0	6	@	0	7½
LAITERIE.					
Œufs frais ₵ doz	1	2	@	1	3
Beurre frais ₵ lb	1	3	@	1	6
Beurre salé do	0	10	@	1	0
DIVERS.					
Sucre d'érable ₵ lb	0	5½	@	0	6
Miel do	0	6	@	0	7
Saindoux do	0	9	@	0	10
Lard frais ₵ 100 lbs	35	0	@	40	0
Bœuf do do	25	0	@	30	0
Lièvres ₵ couple	1	0	@	1	3
VOLAILLES.					
Dindes ₵ couple	12	0	@	15	0
Dindes jeunes do	8	0	@	12	0
Oies do	7	0	@	9	0
Canards do	3	0	@	3	6
Poules do	3	0	@	3	9
Poulets do	2	0	@	3	0
GIBIERS.					
Canards sauvages	0	0	@	0	0
Pluviers ₵ couple	0	0	@	0	0
Bécassines do	0	0	@	0	0
Coqs de Bruyères	0	0	@	0	0
Pigeons ₵ couple	1	0	@	1	3
Perdrix do	2	6	@	3	0
Tourtes ₵ doz	0	0	@	0	0
Bécasses	0	0	@	0	0

IMPORTATIONS.

Par le Grand-Tronc Est :—

J Mitchell 70 qrts sucre, Black & Locke 22 rlx cuir, Darling & Jordan 1 bte verrerie, H J Benallock 1 cse haddies, D Crawford 1 do, T Davis 26 0 btes poisson.

Par le Champlain :—

R C Jamison 6 cqs, G L Rolland 1 bte quincaillerie, J A Converse 50 bales d'étoupes, Lyman C & cie 5 qrts d'huile, J Coustine 28 btes chapeaux, B L & cie 5 do, C Garth & cie 1 bte m'dse, Coustine 78 do chapeaux, Rice & Frère 3 pianos, Simpson & cie 3 btes quincaillerie, G R Fabre 3 do, J Christine 14 btes chapeaux, B Livin & cie 9 do, J McArthur & Fils 3 btes, C W Williams 1 bte, P W Wood 5 sacs coton, S Corbeille un lot de m'dse J L Cassidy 1 cq quincaillerie, J Gould 1 orgue, M Hart 2 sacs d'huîtres, R Jamison 5 cqs, O T Palsgrave 1 bte, J Ostel 1 do, J Kirkup 1 do, G R Fabre 1 bte do, Evans M & cie 6 btes médecines.

Par le Grand-Tronc Ouest :—

T Gordon 4 qrts alcalis, H Sheerey 3 do, M P Ryan 3 do, McIntyre & cie 5 do, G Denholm 200 qrts farine, A Bowman 200 do, C J Cusack 200 do, Banque B N A 1 do, Crane & Baird 30 do, C A Stark 100 do, T W Raphael 100 do, M Hanran & cie 30 tins beurre, M P Ryan 30 do, B Chandler & do, R Mitchell 100 qrts farine d'avoine, A & E Ames 7 rlx cuir, Shaw & Frère 128 do, Banque Canadienne 9 cochons abattus, Akin & K 124 do, W Shearson & cie 18 do, M P Ryan 76 do.

MARIAGE.

—A l'Eglise Paroissiale, le 10 Janvier courant, par le Révérend Messire Giband, Monsieur J. T. Saucier, Marchand, à Demoiselle Hannah Gauthier, seconde fille de feu Séraphim Gauthier, en son vivant Médecin de Montréal.

DECES

—A Montréal, le 13 courant, à l'âge de 29 ans, Dame Charlotte Testard de Montigny, épouse de M. J. O. Labranche, Capitaine au deuxième Bataillon des Carabiniers de Québec.

Les funérailles auront lieu lundi, le 16 du courant. Le convoi funèbre quittera la résidence No. 280, Rue Panet, pour se rendre à l'Eglise Paroissiale, et de là, au lieu de la sépulture.

Les parents et les amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

(Les journaux de Québec voudront bien reproduire.)

—A Beauharnois le 10 courant, à l'âge de 3 mois et 15 jours, Marie-Alphonsine-Amélia, enfant d'Alphonse Primeau, Ecr., M.D.

AVIS SPECIAL.

LA PERSÉVÉRANCE COURONNE LE SUCCÈS.—La persévérance continue du Dr Briggs dans ses efforts pour soulager l'humanité et fournir un remède sûr pour conserver la vie et donner de la force à un système épuisé reçoit maintenant sa récompense. Dr. Brigg's Troat & Lung Healer, est un composé purement végétal, doux et agréable dans son action, il est plaisant au goût et guérit toutes les maladies de la gorge, du poumon, de la poitrine, du foie, etc., chasse la maladie, purifie et enrichit le sang, donne de la vigueur au foi et de la satisfaction au patient. Il est regardé comme le meilleur remède dont un malade puisse faire usage.

Les hémorrhoïdes sont soulagées et guéries en faisant usage de l'onguent du Dr. Briggs.

Les merveilles ne cessent pas et une preuve, est le succès du Guérisseur Moderne de Briggs pour guérir toutes les maladies des pieds. Les cors s'effacent, les oignons disparaissent, les ongles incarnés sortent des chairs, en faisant usage de cette onguent sans pareil. Il n'y a aucun danger et par cette usage les douleurs disparaissent.

NEVRALGIE.—Si vos nerfs semblent se raidir et s'agiter, et causer des soubresauts de la tête aux pieds, si elle se répand comme l'éclair le long de vos nerfs, et semble se nouer de mille manières essayant à se fixer dans les régions du cœur, ainsi qu'à la face, à la tête et au cou, &c., enfin si vous avez la névralgie dans sa forme la plus intense, avec toute l'agonie qui peut résulter de ses degrés les plus aigus, faites usage de la médecine du Dr J. Briggs, et en en prenant trois fois, votre névralgie disparait.

Ces différentes préparations sont vendus chez Kenneth, Campbell & Cie., Picault & Fils, Rodgers, Spencer, Burks, Tate & Coventon, Davignon Muir, Goulden, Devins & Bolton, Latham, Hart, Gray, Ambrosse, Wilson, Gardner. Pharmaciens en gros et en détail.

Montréal, 25 Janvier 1870.

SALLE DES ARTISANS

JEUDI, 19 JANVIER 1871

PREMIER

Concert de Musique de Chambre

DONNÉE PAR

F. J. PRUME

(Violon Solo de Sa Majesté le Roi des Belges.)

ASSISTÉ PAR

Madame E. Waters, Soprano,
M. Pereeval Tibbs, Baryton,
M. Grunwald, 2nd Violon,
M. Prince, 2nd Violon,
M. Warnecke, Alto,
M. Jacquard, Cello,
M. Hurst, Flûte,
M. Echhorn, Piano.

Portes ouvertes à 7½ heures. Le Concert commencera à 8 heures.

Billets de souscriptions pour les six Concerts. $4.00
Sièges réservés pour un Concert 1.00
Billets 0.50

Les Billets de souscriptions et les Billets réservés pour un Concert peuvent s'obtenir chez M. PRINCE et chez M. DEZOUCHE.

☞ Pour les particularités voir le programme.

14 Janvier. 107—k

LE GRAND

CONCERT ET BAL

DE

L'Union Typographique Jacques-Cartier

AURA LIEU A LA

SALLE ST. PATRICE

MERCREDI SOIR, 18 JANVIER

Anniversaire de la naissance de

BENJAMIN FRANKLIN

Le Pionnier Typographe de l'Amérique.

PROGRAMME.

1. Grande Marche de Concert .... Leyback
Adresse par le Président.
2. L'Absence .... Beethoven
Mons. F. A. Lavoie.
3. Cette Fleur de l'Ame .... Wekerlin
Melle. Jacques.
4. Le Conscrit (chant patriotique) ....
Mons. G. H. C. Cherrier.
Adresse par C. Ovide Perrault, Ecr.
5. Le Cantique de Noël .... Adam
Mons. F. X. Thérianlt.
6. Jérôme l'Ouvrier .... Arnaud
Madame A. J. Boucher.
7. Brown, the Tragedian ; or, No Matter ....
Mons. Thos. Hurst.
8. Good Night ! Farewell .... Kucken
Mons. F. A. Lavoie.
9. Consolez-moi .... Archer
Melle. Jacques.
Adresse par B. Devlin, Ecr.
10. Romance .... Henrion
Mons. F. X. Thérianlt.
11. A Wee Bird Singing .... Linley
Madame A. J. Boucher.
12. Le Provençal (Chant comique) ....
Adresse par L. O. David, Ecr.
13. La Marseillaise ....
Madame Boucher, Melle Jacques, Mons. Lavoie et Mons. Thériault.

God Save the Queen !

Le Concert sera sous la direction de M. A. J. Boucher.

Le célèbre Orchestre de RENAUD est engagé pour le Bal.

Des rafraîchissements, strictement de tempérance, seront fournis par M. JAMES McCORMICK.

Des vestiaires seront ouverts pour les Dames et les Messieurs.

Billets : 25 centins. On peut s'en procurer aux Magasins de Musique de Prince, Boucher et DeZouche, des membres du Comité aux bureaux de l'*Ordre*, du *Pays*, du *Nouveau-Monde*, du *Daily News*, à l'imprimerie de A. A. Stevenson, et à la porte de la salle le soir du Concert.

5 Janvier. 100—g

A VENDRE

DIX ANNÉES de *LA MINERVE* RELIÉES par un abonné.

S'adresser à ce Bureau

6 Décembre. 76

COLLEGE DE L'ASSOMPTION

Séance Dramatique et Musicale

AU PROFIT D'UN

ORGUE POUR LA CHAPELLE

Représentation de la Tragédie

ARTHUR DE BRETAGNE !

(Trois actes.)

Chant Montagnard, Opérettes et Piano

LE 19 JANVIER, 1871.

ADMISSION........25 CENTINS.

11 Janvier 105—g

BAZAR.

Le BAZAR ANNUEL au profit de l'ASILE des ORPHELINS CATHOLIQUES ROMAINS de Montréal, aura lieu dans les Salles de l'Asile, coin des Rues Ste. Catherine et St. George, le SIX FÉVRIER prochain, et la LOTERIE n'aura lieu que le lendemain.

Les personnes qui voudront bien contribuer à cette œuvre, devront envoyer quelques jours d'avance les effets qu'elles y destinent, à Mesdames Bouthillier, Ostell, Bourret et Laframboise.

13 Janvier. 107—g

BAZAR-LOTERIE

AU BÉNÉFICE DE

L'Église Catholique de Sutton

(Province de Québec.)

60 LOTS DE $100 A $10.

Tous les billets, autres que les 60, emporteront un article au dessous de la valeur de $10.

Le Tirage aura lieu en Avril

Prix pour 1 Billets $1
" " 5 " $4

E. MALHIOT,
Ptre, Curé de Sutton.

12 janvier.—305 c

A BENOIT BASTIEN, Ecr.,

Echevin de la Cité de Montréal.

MONSIEUR,

Nous, soussignés, électeurs du Quartier St. Jacques de la Cité de Montréal, reconnaissant les services réels que vous avez rendus à notre Quartier et à toute la ville, par le zèle et l'intelligence avec lesquels vous avez accompli le mandat qui vous a déjà été confié, vous prions de consentir, encore une fois, à représenter nos intérêts dans notre Conseil-de-Ville.

Nous connaissons les sacrifices que cette position vous impose ; mais nous avons confiance que votre dévouement pour le bien public vous fera acquiescer à notre demande.

Inutile de vous promettre que si, contre toute probabilité, vous n'êtes pas élu par acclamation, nous ferons tous nos efforts pour assurer le succès de votre élection.

Jac. Grenier	J Bte Lefebvre
J B Rolland	Amable Prévost
L Betournay	F X Brazeau
H F Rainville	L A Jetté
H Beliveau	J C Lacoste
C Mélançon	N H Bourgoin
S Rivard	J B Allard
J M Loranger	J M Dufresne
F X St. Charles	T McGarity
L N Duvernay	A Laforce
L D Duvernay	M Bertrand
Maurice Cuvillier	J Perreault
J B Labelle	P E Picault M D
J F Sincennes	Antoine Pigeon
J B Lamère	Edouard Charbonneau
L B Voligny	Patrick Jordan
S Gélinas	R J Devins
A Goyette	E P Fréchette
Alexis St. Charles	E E Beaudry
David Corriveau	F X A Trudel
Augustin Laberge, père	B A T DeMontigny
Augustin Laberge, fils	A Bissonnette
J N Beaudry	L D René Cotret
L V Blanchard	George Fullum
M Garand	Léon Dérome
Alph. Desjardins	Jos Beauchamp
Frs Bénard	Richard Higginton
Fréd Finlay	Damase Provençal
A A C Larivière	Cléophas Galeise
Abraham C Larivière	Joseph Lafleur
L O Loranger	Joseph Corbeille
J B Larue	J B Sabourin
J H Jobin N P	Nap Sabourin
O Berthelet	M Noel
Alfred Larocque	Thomas Noel
A C Truteau	J B Chalut
Alfred Rey	Pierre Lamoureux
Edouard Bastien	Alfred Narbonne
J Simard	Louis Pigeon
Jos Laurent	Dr E Robillard
J Bte Deslongchamp	Gustave R. Fabre
Dr Dagenais	Naz Villeneuve
Alex Lacoste	Urgel Perreault
Louis Lafranchise	Jos Lorange
Joseph Piché	Aug Martin
C Daunais	Frs Lorange
J Boardeau	G Reinhardt
J Bte Dépatie	M Laurent
Jos Belle dit Lagrenade	G A Drolet
Joseph Bourgeois	

Et un grand nombre d'autres.

MESSIEURS,

Le nombre et l'importance des signatures apposées à votre requête, aussi bien que les sollicitations d'un grand nombre d'amis, ne me laissent d'autre alternative que d'accepter encore une fois le mandat que vous voulez bien me confier.

J'ai l'honneur d'être
Votre très obéissant serviteur,
BENOIT BASTIEN.

Montréal, 13 janvier, 871.—106

AUX INSTITUTEURS.

La Quarante-Deuxième Conférence de l'ASSOCIATION DES INSTITUTEURS ; en rapport avec l'Ecole Normale Jacques-Cartier aura lieu VENDREDI, le 27 du courant, à 9 heures de l'avant-midi.

Les deux Questions suivantes y seront discutées :

" Quelle est la méthode la plus prompte de faire acquérir l'Orthographe SYNTAXIQUE aux enfants ? "

" L'usage de faire des LIAISONS en lisant est il obligatoire ou simplement facultatif ? "

Par ordre,
WM. FAHEY,
Secrétaire.

Montréal, 9 Janvier, 1871. 107—c g

TROUVÉES

Mardi, le 3 Janvier, sur la rue Notre-Dame, une MONTRE EN OR ET SA CHAINE. Le propriétaire peut recouvrer ces objets en prouvant propriété et payant les frais d'annonces.

S'adresser à ce Bureau.

14 Janvier.—11 p 107

Société Canadienne Française de Construction de Montréal.

L'ASSEMBLÉE ANNUELLE pour l'ÉLECTION des DIRECTEURS de cette SOCIÉTÉ aura lieu LUNDI, 16 JANVIER courant, à SEPT heures ET DEMIE du SOIR, au No. 107, Rue Visitation, Maîtrise St. Pierre.

Par ordre
M. F. CHARPENTIER,
Sec.-Très.

Montréal 7 janvier 1871.—1-2 st

VENTE PAR ENCAN.

PAR J. G. SHIPWAY & FILS

Fonds d'Epiceries en Détail et Garnitures par Encan.

MERCREDI MATIN, 18 Janvier, sur le local No. 799, rue Craig, (au pied de la rue St. Antoine) seront vendus par encan, sans réserve, le Stock entier et Garnitures, comprenant Comptoirs, Tiroirs, Tablettes, Appareils de Gaz, et aussi, les Thé, Café, Sucre, Epiceries, Huile d'Olive, Riz, Savon blanc, Jaune et de Castille, Soda à laver, Bleu en boule et en bouton, Allumettes, Muscade, Sel en flacons de verre, Clous de Girofle, Raisins, Amandes, Moutarde de Wix et Colman, Harengs, Noir à Fumée, Bière, Brandy, Gin, Vin de Port et quantité d'autres articles. Comme ce stock a été acheté l'automne dernier, les effets sont nouveaux, et un grand nombre sont encore en paquets non brisés.

Vente à DIX heures et demie.

J. G. SHIPWAY & FILS,
Encanteurs.

105

Avis aux Constructeurs de Navires.

Des SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussigné, seront reçues à ce Bureau jusqu'à SAMEDI, le 4e jour de FÉVRIER prochain, à MIDI, pour la CONSTRUCTION de DEUX STEAMERS ; l'un devra être construit au Lac de la Pluie, et l'autre au Lac des Bois, Territoire du Nord-Ouest.

Les devis seront visibles à ce bureau le et après le 20 courant.

Les soumissions devront être séparées et endossées respectivement "Steamer pour le Lac de la Pluie," et "Steamer pour le Lac des Bois."

Les signatures de deux personnes solvables et résidant dans la Puissance, et qui voudront bien devenir cautions pour la due exécution du Contrat, devront être attachées à chaque soumission.

Le Département ne s'oblige pas à accepter la plus basse ou aucune des soumissions.

Par ordre,
F. BRAUN,
Secretaire.

Département des Travaux Publics, Ottawa, 12 janvier, 1871. } 107 ql

HUILE PATENTÉE

Nous sommes bien aise d'introduire au public une HUILE PATENTÉE qui rivalise en éclat avec la lumière du gaz. Cette huile n'est pas explosive puisque l'inventeur a obtenu une patente royale du gouvernement. Elle peut s'employer avec ou sans globe. Elle peut être employée pour les nouvelles lampes-gazeliers éclairant sans mèche.

Ayant été employée dans les communautés avec profit et sûreté, attendu qu'il n'y a aucun danger pour l'explosion, cette seule raison doit engager le public à en faire usage. Le public aura tout avantage à s'en servir en laissant de coté les huiles explosibles.

Pour plus amples informations, s'adresser au bureau de

MM. BONNEVILLE & GARIÉPY,
No. 65, rue Commune, Montréal.
Les Agents pour cette Huile Patentée.

Je, soussigné, certifie m'être servi de l'Huile Patentée. Elle est d'une qualité supérieure à toute autre. Elle ne répand aucune odeur ; elle éclaire très bien, et les cheminées restent parfaitement claires, quelque soit le volume de la lumière. Elle n'est pas explosive et l'on peut s'en servir dans les lampes avec et sans cheminées.

J. B. LAOUST, M. P.

Montréal, 11 janvier 1871.—105

Je, soussigné, certifie m'être servi de l'Huile Patentée. Elle éclaire très bien et les cheminées restent parfaitement claires, quelque soit le volume de la lumière. On peut s'en servir dans les lampes avec et sans cheminée.

F. RIEUTORD, N. P.

Montréal, 12 janvier 1871.

ON DEMANDE

Trente Jeunes Gens et dix Filles

A l'INSTITUT du TÉLÉGRAPHE de la PUISSANCE, pour les qualifier OPÉRATEURS du Télégraphe sur les lignes du Chemin de Fer maintenant en voie de construction.

Pour les conditions, &c., s'adresser à

T. H. CHURCHILL,
Boite 822, Montréal.

14 Décembre. 81—A C tm k

Salsepareille d'Ayer

POUR PURIFIER LE SANG.

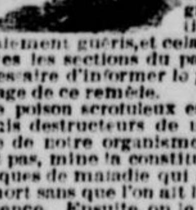

La réputation dont jouit cette excellente médecine, provient des cures qu'elles a faites et dont quelques unes sont vraiment merveilleuses. Des cas de scrofules invétérés, où le système semblait saturé de corruption ont été purifiés et guéris par ce remède. Les affections et désordres scrofuleux qui étaient aggravés par la contamination scrofuleuse, ont étério- dicalement guéris, et cela en si grand nombre dans toutes les sections du pays qu'il ne serait guère nécessaire d'informer le public sur les qualités ou l'usage de ce remède.

Le poison scrofuleux est un des plus grands ennemis destructeurs de notre race. Souvent cet hôte de notre organisme qu'on ne voit pas et ne sent pas, mine la constitution, et donne lieu à des attaques de maladie qui affaiblissent, ou donnent la mort sans que l'on ait le moindre soupçon de sa présence. Ensuite, on le voit propager l'infection par tout le corps, et enfin, dans une occasion favorable, se développer rapidement sous une autre de ses formes les plus hideuses, soit à l'extérieur, soit sur les organes de la vie. Dans le dernier cas, des tubercules peuvent se déposer soudainement sur les poumons, le cœur, ou des tumeurs se former sur le foi ; ou bien il manifeste sa présence par des éruptions sur la peau ou par l'ulcération de quelque partie du corps. Alors l'usage d'une bouteille de cette salsepareille est d'un grand secours, quand bien même il n'y aurait pas de symptômes bien marqués de la maladie.

Les personnes affligées des maladies suivantes, trouvent généralement un soulagement immédiat et ensuite une guérison par l'usage de cette SALSEPAREILLE: Feu St. Antoine, Erésipèle, Dartre, Herpès, Calvitie, Ringworm, Mal d'Yeux, Mal d'Oreilles, et autres éruptions ou maladie scrofuleuse sous forme visible. Aussi dans des formes les moins apparentes, comme la Dyspepsie, Hydropisie, Maladie de Cœur, Epilepsie, Névragie, et les diverses affections ulcéreuses des muscles et du système nerveux.

La syphilis ou maladie vénérienne et les maladies mercurielles sont guéries par ce remède, quoiqu'il faille un temps prolongé pour réduire ces maladies obstinées avec toutes les espèces de remèdes. Mais un usage continue et prolongé guérira la maladie. La Leucorrhée, les Ulcérations de la matrice, et les maladies des femmes sont généralement soulagées et finalement guéries par son effet purifiant et fortifiant. Des directions pour chacun de ces cas se trouvent sur notre almanach que nous donnons gratis. Le Rhumatisme et la Goutte, quand ils sont produits par l'accumulation de matières étrangères dans le sang, cèdent promptement, et aussi les maladies de Foie, l'Engourdissement, la Congestion ou Inflammation du Foie, et la Jaunisse, quand elles proviennent comme c'est souvent le cas, de poison dans le sang.

Cette SALSEPAREILLE est un grand restaurateur de la force et de la vigueur dans le système. Ceux qui sont languissants et insouciants, abattus, sans sommeil, et troublés par des craintes nerveuses, ou aucune des affections symptomatiques de faiblesse, trouveront un soulagement immédiat et se convaincront du pouvoir restaurateur de ce remède en en faisant l'épreuve.

PRÉPARÉE PAR

Dr. J. C. AYER & CIE., LOWELL, MASS

Chimiste Pratique et Analytique,

EN VENTE PAR TOUS LES DROGUISTES

HENRY SIMPSON & CIE., Montréal,
Agents-Généraux.

8 oct.—q m B C

VENTE PAR ENCAN.

PAR JOHN J. ARNTON.

Vente par Encan Public de la magnifique Batisse en Pierre de Taille actuellement occupée par, et la Propriété de la Banque d'Epargne de la Cité et du District de Montréal, portant les Nos. 112 et 114, Rue St. Jacques.

JEUDI APRÈS-MIDI, le 19 JANVIER prochain, sera vendue la susdite magnifique bâtisse à trois étages en pierre de taille avec soubassement. L'architecture et le fini ne sont pas surpassés dans la ville. L'intérieur a été fini avec soin avec toutes les accomodations du jour.

La propriété a à peu près 35 pieds de front par 54 pieds 3 pouces de profondeur (mesure Anglaise).

Commuée. Titres garantis.

Possession au 1er Mai prochain.

Conditions libérales. Intérêt de six par cent seulement.

Vente à mes Salles de Biens Immeubles, 79, Rue St. Jacques, à DEUX heures.

JOHN J. ARNTON,
Encanteur.

95—

Vente de propriété dans le faubourg Québec, coin des rues Ste. Marie et Montcalm.

Le soussigné vendra à ses salles, VENDREDI, le 20 Janvier, un emplacement au coin des rues Montcalm et Ste. Marie, ayant 48 pieds de front sur 90 de profondeur. C'est un magnifique lot pour l'érection d'un magasin ou manufacture.

DEUX LOTS sur la rue Visitation, (voisins de la bâtisse en pierre de M. Bourgoin) ayant l'un 36 pieds, et l'autre 40 pieds, sur une profondeur de 121 pieds anglais.

Les deux propriétés sont commuées. Conditions libérales et titres garantis.

Vente à ONZE heures.

JOHN J. ARNTON,
Encanteur.

107

A VENDRE.

UNE CHANCE RARE.

Le Stock, Garnitures bon choix, et Loyer d'un Magasin bien établi de Ferronnerie en détail, situé dans un des meilleurs endroits de la Cité.

S'adresser : " Ferronnerie "
Boite 346½, Bureau de Poste.

10 Janvier. 104—si p

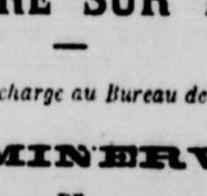

GRAVURE SUR BOIS

On se charge au Bureau de

LA MINERVE

DE

Gravures de toutes Espèces

SUR

BOIS, ARGENT, CUIVRE, PLOMB

OU

TOUT AUTRE MÉTAL.

PRIX REDUITS

ON S

CHARGE AUSSI DES DESSINS.

Montréal, 4 Novembre 1870. 49

SOUS PRESSE

Et pour paraître prochainement

La Bibliothèque du Code Civil

DE LA

Province de Québec

(Ci-devant Bas-Canada)

OU

RECUEIL offrant les commentaires et les opinions des plus célèbres jurisconsultes et praticiens tant anciens que modernes ; les dispositions des lois romaines et coutumières, ainsi que le texte de divers arrêts, édits, ordonnances et statuts, le tout coordonné et cité au long sous chaque article du Code ;

Comprenant entre autres matières :

1o. Le Texte du Code en Français et en Anglais.

2o. Les rapports ou observations soumis au gouvernement par MM. les Commissaires chargés de la codification.

3o. Le texte des autorités auxquelles réfèrent ces Messieurs, à l'appui des diverses parties du Code, et

4o. Des tables de concordance entre le Code Civil du Bas-Canada et ceux de la France et de la Louisiane.

PAR

MM. CHS. C. DE LORIMIER ET CHS. A. VILBON

AVOCATS.

12 Janvier. 103

EXTRAIT

DU

LIVRE DE RENVOI

DES

Quartiers St. Antoine, St. Laurent, Ouest, Centre et Est,

DE LA

CITÉ DE MONTRÉAL.

PAR

L. W. SICOTTE.

PRIX, Quartier St. Antoine	$2.00
" Quartier St. Laurent	1.00
" Quartier Ouest	0.50
" Quartier Centre	0.50
" Quartier Est	0.50

☞ En vente chez les Libraires suivants : J. B. Rolland & Fils, A. Doutre & Cie, Fabre & Gravel, E. Chapleau, et à ce Bureau.

2. Décembre.

VENTE PAR ENCAN.

PAR JOHN LEEMING & CIE.

Vente Importante de la Douane

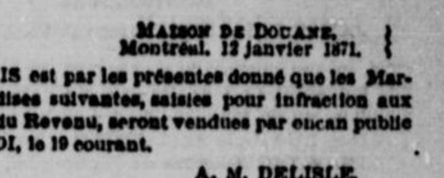

MAISON DE DOUANE,
Montréal, 12 janvier 1871.

AVIS est par les présentes donné que les Marchandises suivantes, saisies pour infraction aux Lois du Revenu, seront vendues par encan public JEUDI, le 19 courant.

A. M. DELISLE,
Percepteur.

1 caisse d'Eponges
1 do Tweeds
1 doz. de Chales et 2 doz. de Cols
75 Brading Irons
4 cuques Eau-de-Vie
7 pièces Coton, &c.
1 boite de Faulx, &c.
10 verges Drap Noir
1 Boits Carriage Axles, Pênes de Serrures, &c.

AUSSI,

Marchandises laissées pour Droits :

12 Boucauts vides
22 Caisses Vins.

Vente à ONZE heures.

JOHN LEEMING & CIE,
Encanteurs des Douanes de Sa Majesté.

106

GIBIER ANGLAIS,

ETC., ETC., ETC.

Par le SS. North-American

Faisan Anglais,
Coqs de Bruyère Ecossais,
Raisins Elméria,
Oranges de St. Michel,
Lard Irlandais,
Fromage de Gruyère
Fromage de Stilton,
Fromage " Queen's Arms."

AUSSI,

DE L'OUEST

Dindes Sauvages Cailles, Jambons de Cincinnati, etc.

DUFRESNE & McGARITY

ENTREPOT ROYAL DE THE ET DE CAFÉ

221,—Rue Notre-Dame.—221

12 Janvier. 106—r

CHAMPAGNE

DE

MOET & CHANDON

EXTRA No. 1 et No. 2

Un Approvisionnement vient d'être reçu.

DUFRESNE & McGARITY.

12 Janvier. 106—r

ETRENNES DU JOUR DE L'AN !

Le soussigné a reçu pour $9,000 de PIPES EN ÉCUME DE MER qu'il offre aux prix réduits comme suit :—

Pipes	valant	$20	pour	$10
"	"	15	"	8
"	"	12	"	6
"	"	10	"	5
"	"	8	"	4
"	"	6	"	3
"	"	3	"	1.50

DE PLUS,

Une Grande Quantité de Jarres à Tabac, Pots à Cigares et à Allumettes.

Les amateurs de bonnes PIPES et bon TABAC trouveront constamment à ce magasin un assortiment considérable de TABAC en POUDRE, à FUMER et à CHIQUER, Pipes en Bois, Pipes en Ecume de Mer, Pipes en Caoutchouc, etc., etc. Cigares de la Havane importés directement. Bons Mélanges à des prix extrêmement réduits.

C. FILIATRAULT,
11 et 13 Place Jacques-Cartier.

Montréal, 12 Déc. 1870. 80—D c Cd im

CODE

DES

Curés, Marguilliers & Paroissiens

ACCOMPAGNÉ DE

NOTES HISTORIQUES ET CRITIQUES

PAR

L'Hon. J. U. Beaudry

Un des Juges de la Cour Supérieure pour le Bas-Canada, et ci-devant Commissaire pour l'Érection des Paroisses.

Bureau de *La Minerve*, Montréal, 7 Novembre 1870. } 50

AVIS.

POUR ÊTRE VENDUES PAR

AUTORITE DE JUSTICE

A LA

Batisse de la Bourse de Montréal

Samedi prochain, le 14 Courant

A Midi et demie.

40 ACTIONS

DU

STOCK de la BANQUE de MONTRÉAL

ET

24 ACTIONS

DU

Stock de la Banque des Marchands du Canada.

FORD & TAIT,
COURTIERS.

Montréal, 13 Janvier 1871. 109—a

Dissolution de Société.

La Société entre les soussignés sera dissoute le PREMIER JANVIER 1871, de consentement mutuel.

J. O. BUSH...
J. E. ROB...

Montréal, 30 Décembre 18...